



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE CHIFFRES CLÉS 2020



FAITS & CHIFFRES

Transition écologique : un mandat pour agir

Une opération soutenue par :



FRANCE
URBAINE
AGENCE NATIONALE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique : Solenn Legendre (ADEME)

Rédacteurs : Vincent Wisner & Barbara Pianu (ALGOË), Pascal Gauvrit (CHARACTER)
Contributeurs / relecteurs : Solenn Legendre, Éric Vesine & Lucille Barnouin, assistés de Jean-Louis Bergey, Aude Bodiguel, Cyrielle Borde, Jacques-Olivier Budin, Guilain Cals, Marc Cheverry, Roselyne Forestier, Alexandra Gentric, Marie Hervier-Collas, Christophe Lestage, Christophe Marquet, Sarah Martin, Christian Mathery, Odile Poulain, Julien Ruaro, Jerry Schmidt, Nolwenn Touboullic, Nicolas Vallée, Dominique Veuillet, Valérie Weber-Haddad (ADEME), Simon Georget (INTERMEZZO), Michael Restier (ANPP), Oriane Cébile (AdCF), Arno Foulon (Association Energie Partagée), Catherine Conil (CGDD), Stanislas Wroza (Office Français de la Biodiversité), Philippe Angotti (France urbaine), Delphine Guillaume (Fédération Atmo France), Jérôme Duvernoy (ONERC), Chrystel Scribe (MTES), Hadrien Hainaut, Morgane Nicol (I4CE), Sophie Margontier (Observatoire National des Emplois et des Métiers Verts), Nadège Austin (RARE), Olivier Ribon, Frédéric Vey (CGDD/SDES), Julie Purdue (AMORCE), Myriam Mahe-Lorent (Banque des Territoires), Philippe Rogier (Agence France Locale, Banque mutualiste de collectivités).

Crédits illustrations : CHARACTER

Création graphique : CHARACTER. **Cartographies :** INTERMEZZO & CHARACTER

Impression : Imprimé en France - imprimeur certifié Imprim'vert, via CLUMIC Art Graphiques, PEFC, FSC

Brochure réf. 011188

ISBN : 979-1-02971-570-9 - Novembre 2020 - 9 000 exemplaires

Dépôt légal : ©ADEME Éditions, novembre 2020

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.



Édito

Alors que s'ouvre un nouveau mandat local dans un contexte sanitaire et économique inédit, les collectivités locales sont en première ligne pour mettre en œuvre un modèle de développement résolument durable et robuste face aux crises actuelles et à venir.

Elles représentent, peut-être plus encore aujourd'hui et à l'aune des nombreuses initiatives déjà entreprises, l'échelle pertinente et incontournable pour répondre aux grands enjeux environnementaux, économiques, sociétaux et sanitaires. Cet ancrage local auprès de nos concitoyens, est un gage de réussite afin d'apporter des réponses concrètes pour de nouvelles manières de vivre, de produire et de consommer sur les territoires. La résilience de notre société ne se construira pas sans cette mobilisation des collectivités locales, et de tous les acteurs locaux.

Plus qu'un défi à relever, la transition écologique appelée de nos vœux vise à résister aux chocs et à en réduire l'impact actuel, tout en atténuant nos vulnérabilités futures. En s'appuyant sur la résilience des territoires, la transition écologique ouvre de nouvelles opportunités en termes d'attractivité, de relocalisation d'activités, de développement local, de préservation des aménités et d'amélioration de la cohésion sociale.

Les dix années passées ont permis de poser les fondations d'un engagement certain et d'asseoir ce sujet comme un enjeu majeur. Les dix prochaines seront décisives au regard de l'urgence climatique. Dans ce contexte, le nouveau mandat municipal (2020-2026) représente un moment décisif pour amplifier et massifier l'engagement des collectivités.

Dynamiser l'action publique locale en faveur de ces transitions est un impératif qui doit guider notre action. Nous y veillerons et y travaillerons pour être sur la trajectoire des objectifs nationaux, européens et internationaux à l'horizon 2030, puis 2050.

1 mandat pour agir, 10 ans pour réussir !



Arnaud LEROY

Président de l'ADEME



Johanna ROLLAND

Présidente de France urbaine



Jean-Luc RIGAUT

Président de l'AdCF



Raymond VALL

Président de l'ANPP



Sommaire

p.06 **Avant-propos**

p.08 **Poids de l'énergie** dans le budget de fonctionnement des communes

p.10 Mobilisation des **capacités locales de production d'énergie**

p.14 **Aménagement durable**

p.16 Gestion des **déchets**

p.18 Développement d'une **mobilité durable**

p.22 Préservation de la **qualité de l'air**

p.24 Engagement dans l'**économie circulaire**

p.26 Protection de l'environnement et de la **biodiversité**

p.28 Adaptation au **changement climatique**

p.30 **Transition alimentaire territoriale**

p.32 **Mobilisation collective**

p.36 **Financements et retombées locales**

p.38 **Glossaire**



Avant-propos

L'ADEME (Agence de la transition écologique), l'AdCF, l'ANPP et France urbaine ont souhaité s'associer, à travers cette publication, pour aider les élus locaux, et au-delà, l'ensemble des parties prenantes des territoires, à observer et à interpréter le déploiement de la transition écologique, au travers d'une sélection de chiffres clés et de pratiques remarquables.

Dépassant le seul recueil de données, ce document vise à présenter un état des dynamiques locales à l'échelle territoriale, mais également à montrer le chemin restant à parcourir, tel un engagement à persévérer et à accroître les efforts.

Les thématiques développées dans ce document témoignent tout autant de la diversité des enjeux, de leur imbrication, que du champ des possibles. Elles confirment la possibilité de faire et la nécessité de poursuivre, d'innover, de massifier.

Cette première version a vocation à être mise à jour annuellement, pour mesurer les progrès ou les retards éventuels sur la trajectoire de 2030 puis 2050. Elle mettra en valeur chaque année davantage la grande diversité des démarches entreprises et des échelles de mobilisation (territoires de projets, territoires ultra-marins, etc.). Nous nous y engageons !

Cette dynamique, que nous souhaitons toujours plus forte et partagée par l'ensemble des élus est activement soutenue par l'Etat et l'ADEME, son agence de la transition écologique. Forte de sa connaissance et de sa présence sur l'ensemble du territoire français, l'ADEME accompagne ces transitions par ses outils, par de l'animation et des aides financières..

Le mandat à venir sera crucial. Il doit nous permettre d'engager nos territoires dans une action « augmentée » face aux crises actuelles et à venir. Dans cette optique, l'ADEME a l'ambition de « suivre », par le biais d'une édition annuelle de ces chiffres clés, l'engagement des territoires, tout autant dans l'optique d'identifier et de soutenir le reste à faire que de valoriser les nombreuses initiatives à l'œuvre.

« Le mandat à venir sera crucial. »

Nicolas SOUDON

Directeur Exécutif des Territoires de l'ADEME



4/5

des orientations de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) nécessitent l'engagement des territoires (MTES)

24 %

des élus placent l'environnement comme enjeu n°1 de la France pour les prochaines années, contre 16% du grand public (« Représentations sociales du changement climatique : 20^e vague », ADEME)

96 %

des élus locaux prennent en compte la transition écologique dans l'action de leur collectivité...

mais

61 %

considèrent que leur intervention est encore insuffisante (ADEME, 2019)



Émissions de GES

Émissions de gaz à effet de serre à l'échelle des intercommunalités (2016)

Entre 1990 et 2017, la France a diminué ses émissions directes de gaz à effet de serre (GES) de 15 %⁽¹⁾. Cette réduction résulte de la baisse significative des émissions des secteurs de l'industrie manufacturière et de l'industrie de l'énergie.

La SNBC⁽²⁾ définit la trajectoire de réduction des émissions de GES jusqu'à 2050. Elle vise :

- à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050,
- à réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français.

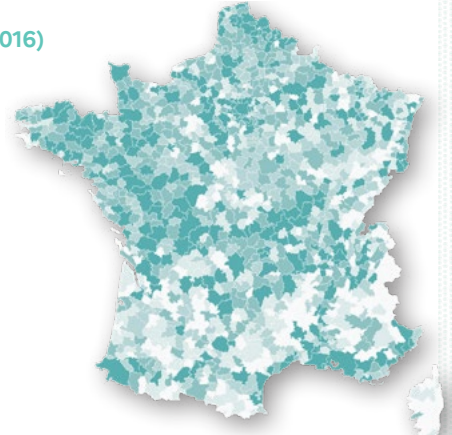
Or, le premier budget carbone défini par la SNBC pour la période 2015-2018 n'a pas été respecté.

(1) À noter : Ces chiffres ne concernent que les émissions directes de GES produites sur le territoire. Les émissions indirectes qui tendent à augmenter ces dernières années, ne sont pas comptabilisées dans ces bilans.

(2) La SNBC 2 parue au JO le 23/04/2020.

(3) kteq CO₂ = milliers de tonnes équivalent CO₂.

Source : CITEPA 2017



Émissions de GES par intercommunalité (en kteq CO₂)

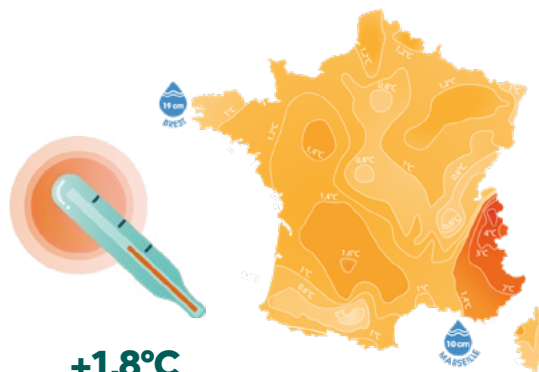
20 - 101	157 - 235	407 - 21806
101 - 157	235 - 407	

Réchauffement climatique

Évolution des températures de l'air en France (1950-2010)

L'évolution des températures moyennes en France métropolitaine témoigne d'un net réchauffement depuis 1900. Encore amplifié depuis les années 1980, ce réchauffement s'accompagne d'une **augmentation de la fréquence et de l'intensité d'événements climatiques extrêmes** (inondations, tempêtes, vagues de chaleur).

Si la limitation des émissions de GES reste une priorité, **l'urgence est également d'essayer de s'adapter aux conséquences du changement climatique** pour accroître la résilience des territoires sur le long terme. **La maille territoriale est l'échelle pertinente** pour prendre en compte les vulnérabilités et les risques climatiques locaux et mettre en place des actions d'adaptation de manière concertée avec les acteurs des territoires.



+1,8°C

entre 1 900-1919 & 2010-2019 (moyenne des températures en France métropolitaine - ONERC)

Source : Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (1900-2015) / EEA 1987-2011 et 1950-2010 / Observatoire de la biodiversité

+	Hausse des températures observées depuis 60 ans
🌊	Élévation du niveau de la mer depuis 1900

Poids de l'énergie dans le budget de fonctionnement des communes

La maîtrise de la consommation d'énergie et le verdissement de l'énergie consommée constituent les principaux leviers d'action dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air. Il s'agit notamment de réduire les consommations d'énergie en encourageant la sobriété et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs d'activités des territoires : habitat, mobilité, industrie, tertiaire public et privé, etc.



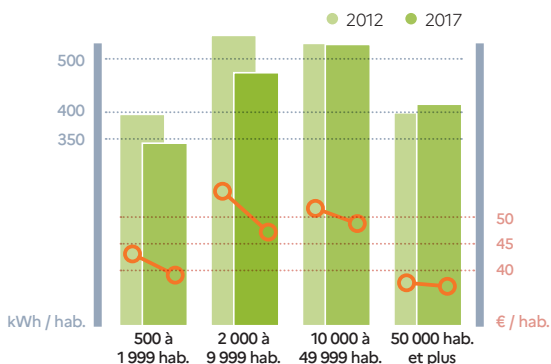
Dépenses énergétiques

1 - Consommation et dépenses d'énergie par habitant selon la taille de la collectivité (2012 - 2017)⁽¹⁾

En 2017, la consommation totale du patrimoine géré directement par les collectivités locales était estimée à près de 40 TWh, représentant une **charge financière d'environ 57 € / habitant** (3,9 milliards d'euros).

- 60 % de consommation énergétique d'ici à 2050...

C'est l'objectif fixé par le Décret tertiaire paru en juillet 2019 pour les bâtiments tertiaires, dont les bâtiments publics, tandis que cette consommation augmentait de 4 % entre 2012 et 2017.



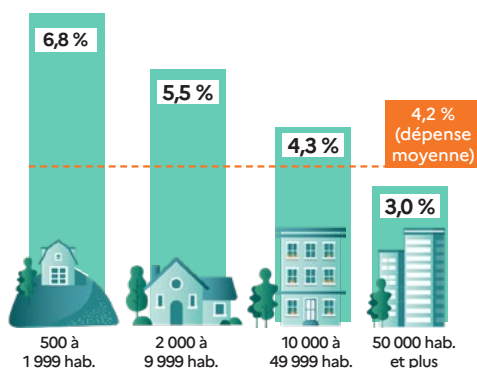
2 - Consommation énergétique des communes, par poste⁽¹⁾



3 - Poids de l'énergie dans le budget de fonctionnement des communes (2017)⁽¹⁾

La dépense d'énergie représente en moyenne 4,2 % du budget de fonctionnement des communes, masse salariale incluse.

La part de l'énergie dans le budget est **sensiblement plus élevée dans les petites communes**. Un écart qui tend à se creuser au fil des années : la dépense d'énergie représentait 5,7 % du budget de fonctionnement des collectivités de moins de 2 000 habitants en 2005, 6 % en 2012 et 6,8 % en 2017.



(1) Source : ADEME, Enquête « Énergie et patrimoine communal », 2019. Hors Paris, Lyon, Marseille et communes de moins de 500 habitants.

482 TWh

de consommation d'électricité brute en France métropolitaine en 2017 (+0,3 % / 2016). Résidentiel = 46 %, industrie = 27 %, tertiaire = 25 % (CGDD)

465 TWh

de consommation de gaz en France en 2017 (+0,4 % / 2016). Industrie = 50 %, résidentiel = 36 %, tertiaire = 12 % (CGDD)

70 %

des émissions de gaz à effet de serre sont directement dues à la consommation d'énergie (France, 2016) (CGDD)



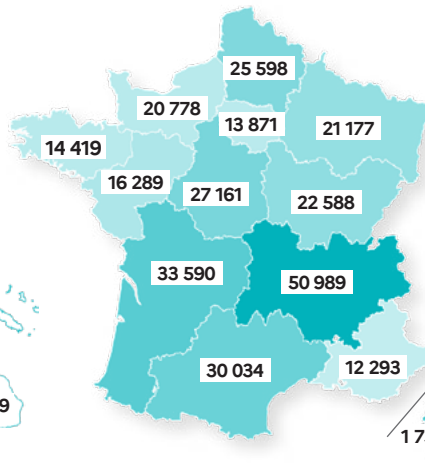
FOCUS SUR LE SECTEUR DU BÂTIMENT

Agir massivement sur la rénovation du parc de bâtiments résidentiels et tertiaires est une des clés pour baisser rapidement la consommation d'énergie.

Espaces Conseil FAIRE

Nombre de personnes ayant consulté un espace conseil FAIRE (2019)

Le service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) représente près de **400 espaces conseils partout en France**. Ces espaces sont portés par des associations, agences locales de l'énergie et du climat, etc.



292 148

personnes ont consulté un espace conseil FAIRE en 2019.

Impact généré sur le marché de la rénovation du bâtiment = **2,77 Mds €** (sur un total de 31 Mds € en 2017).



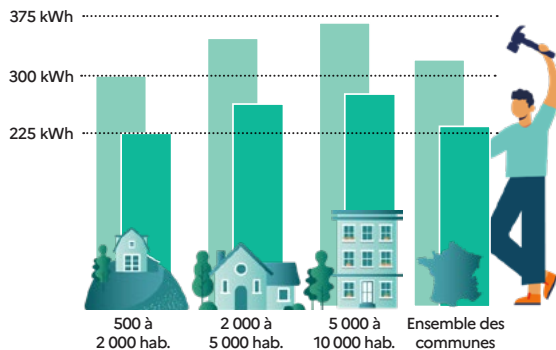
Source : ADEME, 2019

Conseil en Énergie Partagé

Consommations énergétiques des communes faisant appel à un Conseiller en Energie Partagé en kWh / hab. (2012-2017)

Le Conseil en énergie partagé (CEP) permet aux petites communes de partager les compétences d'un technicien spécialisé en énergie pour déployer une politique énergétique et réaliser des économies.

Faire appel à l'expertise d'un CEP permet aux communes de consommer **3 fois moins** et de baisser d'environ 70-80 kWh la charge énergétique par habitant par rapport aux communes comparables non suivies par un CEP ! Au 1^{er} janvier 2020, 320 CEP étaient déployés.



● Sans CEP ● Avec CEP

Source : ADEME, 2019

Mobilisation des capacités locales de production d'énergie

Inépuisables et très faiblement émettrices de gaz à effet de serre, les énergies renouvelables et de récupération représentent une réponse aux enjeux de raréfaction des énergies fossiles et fissiles. Plusieurs dispositifs législatifs récents facilitent la participation directe des collectivités et citoyens dans le financement de projets de production d'énergie renouvelable, contribuant à développer l'activité économique et à créer des emplois locaux, pérennes, et non délocalisables qui renforcent l'attractivité des territoires.

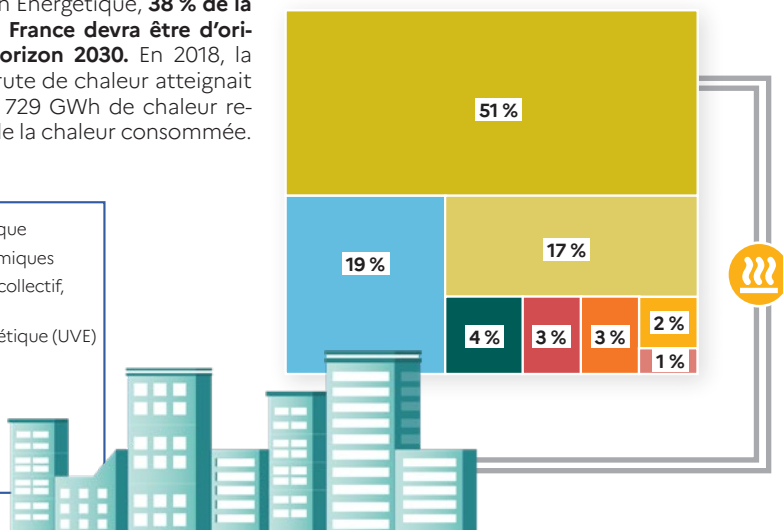


Chaleur renouvelable Production totale et répartition par filière (2018)

Selon la Loi de Transition Énergétique, **38 % de la chaleur consommée en France devra être d'origine renouvelable à l'horizon 2030**. En 2018, la consommation finale brute de chaleur atteignait 709 997 GWh dont 141 729 GWh de chaleur renouvelable, soit 19,9 % de la chaleur consommée.

- Chauffage au bois domestique
- Pompes à chaleur aérothermiques
- Chauffage au bois énergie (collectif, industriel et tertiaire)
- Unité de Valorisation Énergétique (UVE) des Déchets
- Géothermie de surface
- Gaz renouvelable
- Chaleur solaire
- Géothermie profonde

Source : SER, 2019



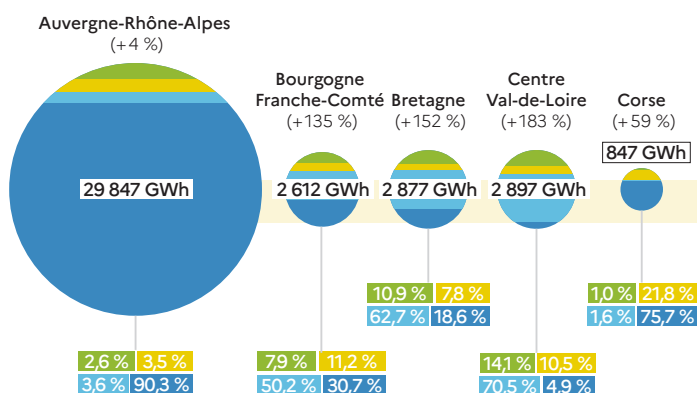
Électricité renouvelable Évolution de la production totale en GWh (2008-2018), et répartition par filière de production (2018)

Les énergies renouvelables représentent **16,3 % de la consommation finale brute d'énergie en France en 2017** (objectif : > 32 % en 2030).

La production d'électricité renouvelable a connu une **croissance régulière depuis une dizaine d'années** (+53 % à l'échelle nationale).

- Bioénergies
- Solaire
- Éolienne
- Hydraulique

Source : agence ORE, 2019



94 %

de Français favorables au développement des énergies renouvelables (ADEME)

+39 %

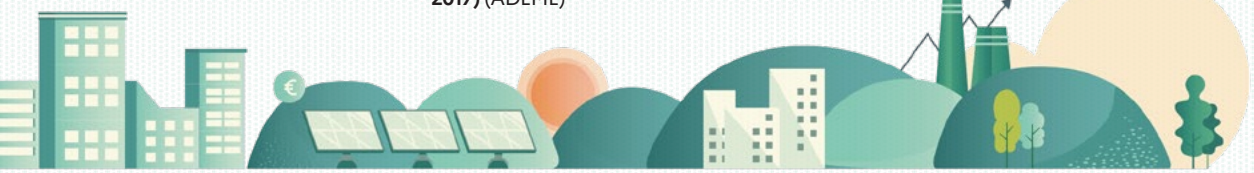
Progression des emplois sur le marché des énergies renouvelables en 10 ans (86 000 emplois directs en 2017) (ADEME)

57 %

des Français sont prêts à soutenir l'essor des énergies renouvelables dans leur région en investissant une partie de leur épargne (ADEME)

26 Md €

Chiffre d'affaires du secteur des énergies renouvelables en 2017 (ADEME)

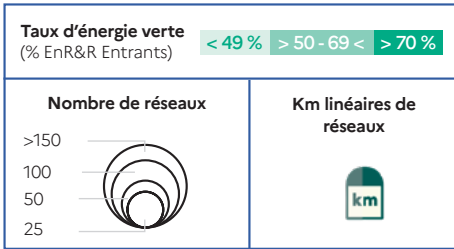


Chaleur verte délivrée par les réseaux

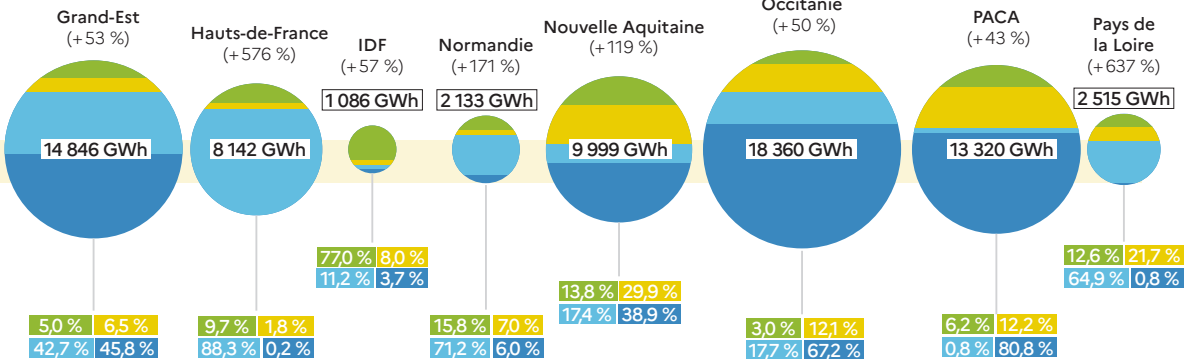
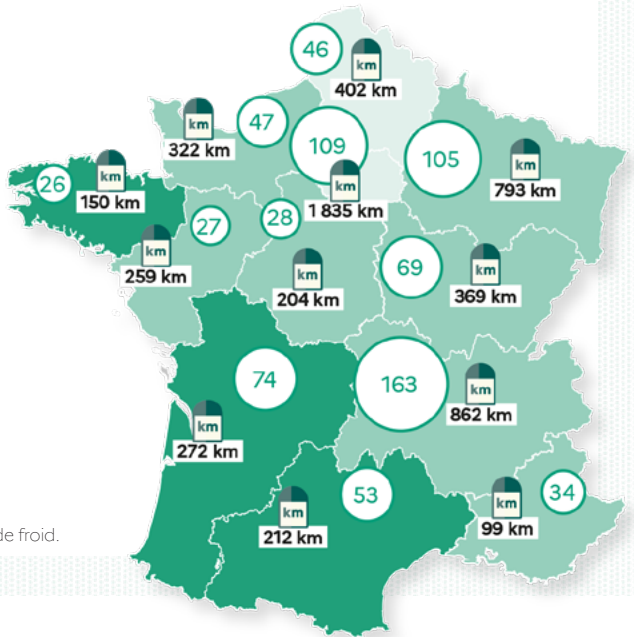
Nombre de réseaux, longueurs et taux d'énergie verte produite par région (2018)

À l'échelle nationale, les réseaux de chaleur ont utilisé **57 % d'énergie entrante d'origine verte** (énergies renouvelables ou issue de l'incinération des déchets).

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ambitionne de quintupler la quantité de chaleur et de froid renouvelable et de récupération (EnR&R) livrée par les réseaux de chaleur et de froid d'ici 2030.



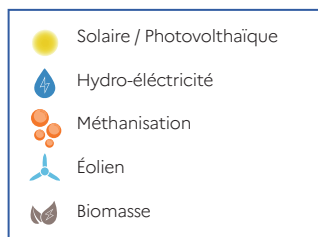
Source : Enquête nationale 2019 des réseaux de chaleur et de froid.



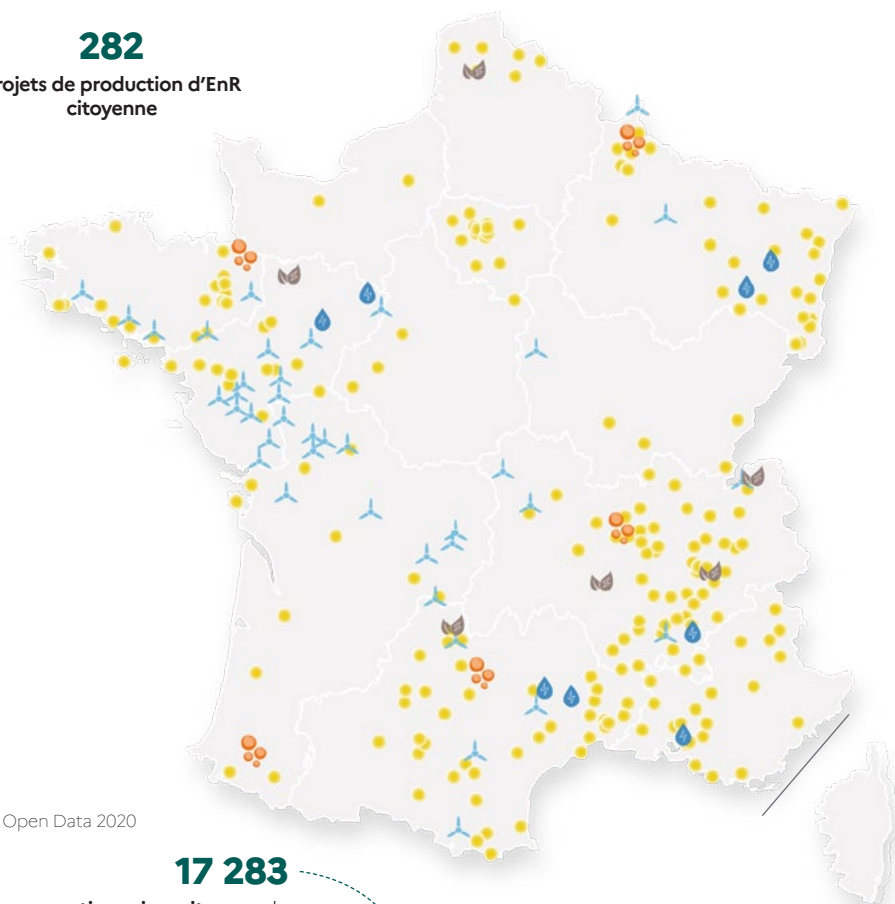
Projets citoyens d'énergie renouvelable

Carte des projets citoyens d'énergie renouvelable produite par région (2020)

La participation des particuliers et des collectivités locales dans les projets d'énergies renouvelables (EnR) est en plein développement. **Un projet EnR à gouvernance locale génère au moins 2 fois plus de retombées économiques locales directes qu'un projet EnR classique « privé »**, sur une durée de vie de 20 ans. Ce modèle participe à une plus grande autonomie énergétique et permet aux citoyens de se ré-appropriier les outils de production et de participer pleinement à la transition énergétique dans le cadre d'une gouvernance locale.



282
projets de production d'EnR
citoyenne



Source : Open Data 2020

17 283
actionnaires citoyens de
sociétés citoyennes locales
ont investi 30,8 M €.



30,8 M €

372
collectivités actionnaires,
en direct ou via une Société
d'Économie Mixte ont investi 13,7 M €.

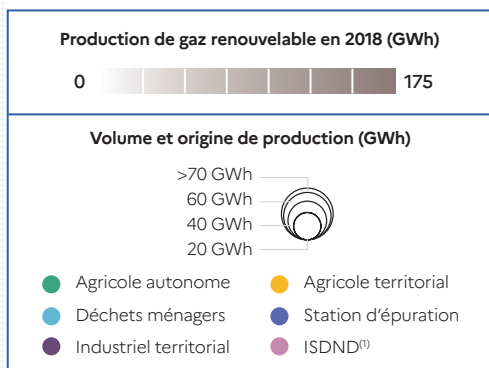
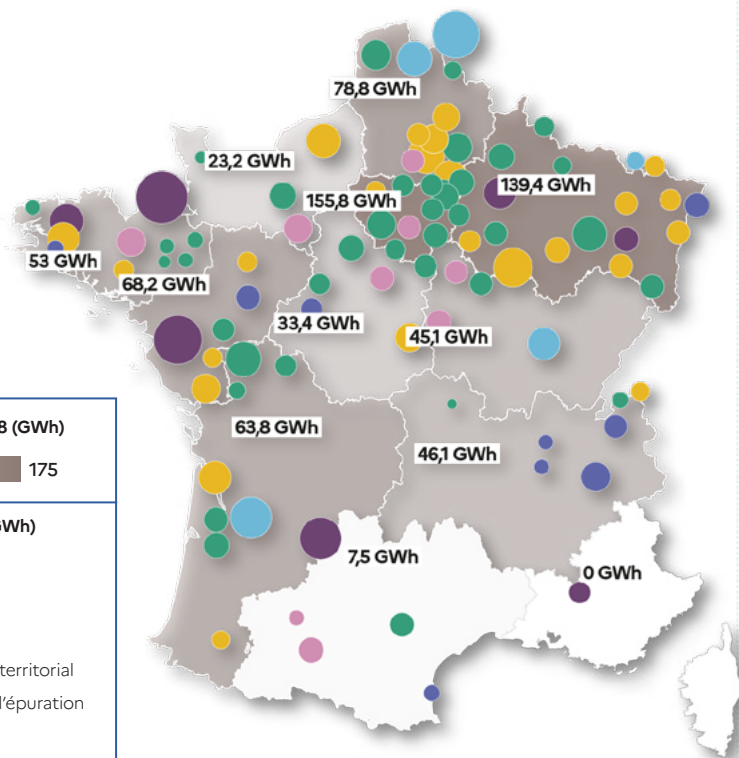


13,7
M €

Source : Association Énergie Partagée, 2018

Le gaz renouvelable permet la valorisation des digestats issus de la méthanisation dans l'agriculture (90 % du gisement estimé est composé de matières agricoles), mais aussi des boues de stations d'épuration.

Les volumes d'injection de biométhane dans les réseaux de gaz naturel ont fortement augmenté (+73 % de hausse en 2018).



Source : plateforme Open Data Réseaux Énergies (ODRE), données au 31/12/2018.

⁽¹⁾ ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux.

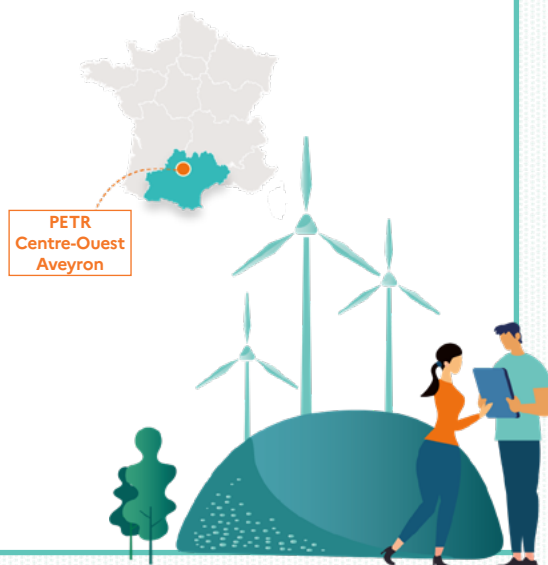
Retour d'expérience - Ils le font déjà !

Une démarche d'accompagnement des projets participatifs d'énergies renouvelables

Plusieurs initiatives ont été engagées par le Pôle Équilibre Territorial et Rural (PETR) Centre-Ouest Aveyron afin de mobiliser les acteurs publics et privés sur l'initiative de développer des projets de production d'EnR sur ce territoire de 150 000 habitants :

- animation d'ateliers participatifs pour identifier des projets en 2015 – 2017 ;
- conduite d'une étude de potentialité en 2017 ;
- accompagnement de projets participatifs en 2018.

Grâce à l'accompagnement de prestataires spécialisés, des projets collectifs photovoltaïques, éoliens, de méthanisation et de géothermie se sont structurés, et une coopérative de production EnR associant plusieurs collectivités et une association de citoyens est en cours de création.



Aménagement durable

Par leurs choix d'aménagement, d'organisation et d'occupation de l'espace, les collectivités peuvent enrayer la consommation d'espaces naturels, réduire les consommations d'énergie, préserver et améliorer la qualité de l'air et renforcer la capacité d'adaptation des territoires aux effets du changement climatique. Des changements qui impactent en bien la qualité de vie.

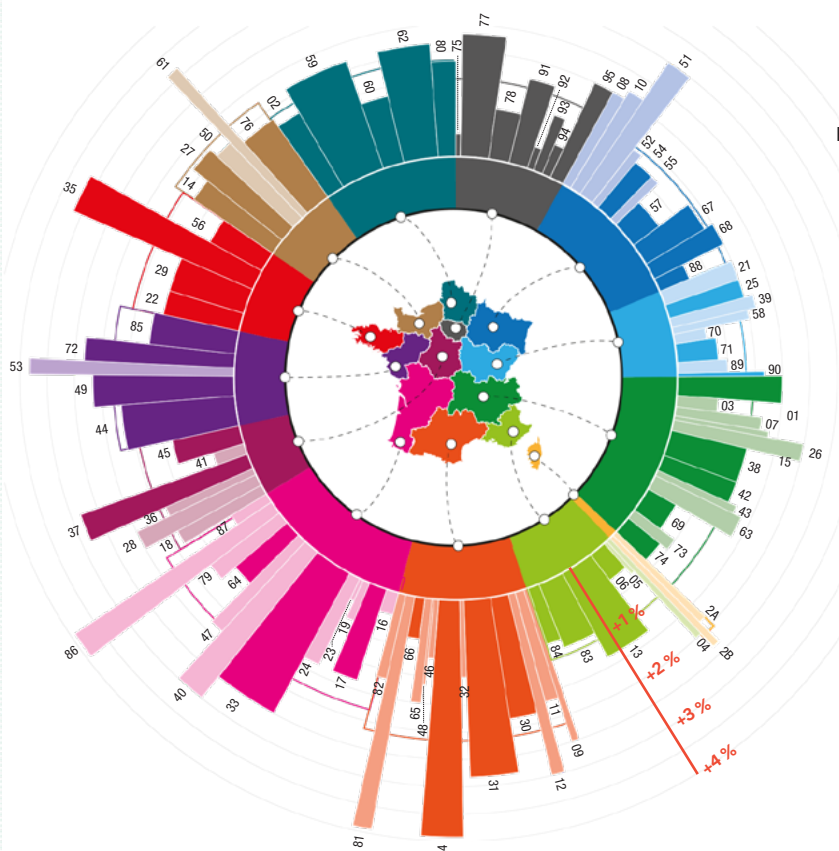


Artificialisation des sols Évolution de l'artificialisation des sols (2009-2018)

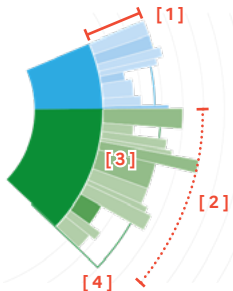
L'étalement urbain contribue à augmenter l'artificialisation des sols au détriment des espaces naturels, agricoles et forestiers. En plus d'avoir un impact sur la biodiversité, il accroît la vulnérabilité des territoires aux effets du changement climatique et rallonge les distances à parcourir pour les déplacements quotidiens.

La métropolisation et l'attraction du littoral sont les 2 dynamiques majeures qui guident cette artificialisation des sols au niveau local. Pour lutter contre ces effets, le Gouvernement a fait de la lutte contre l'artificialisation des sols un axe majeur du Plan Biodiversité en fixant un objectif de « zéro artificialisation nette ».

86 000 ha
de terres artificialisées
chaque année en France,
soit un tiers de l'île de la
Réunion, ou la moitié de la
Guadeloupe (ADEME)

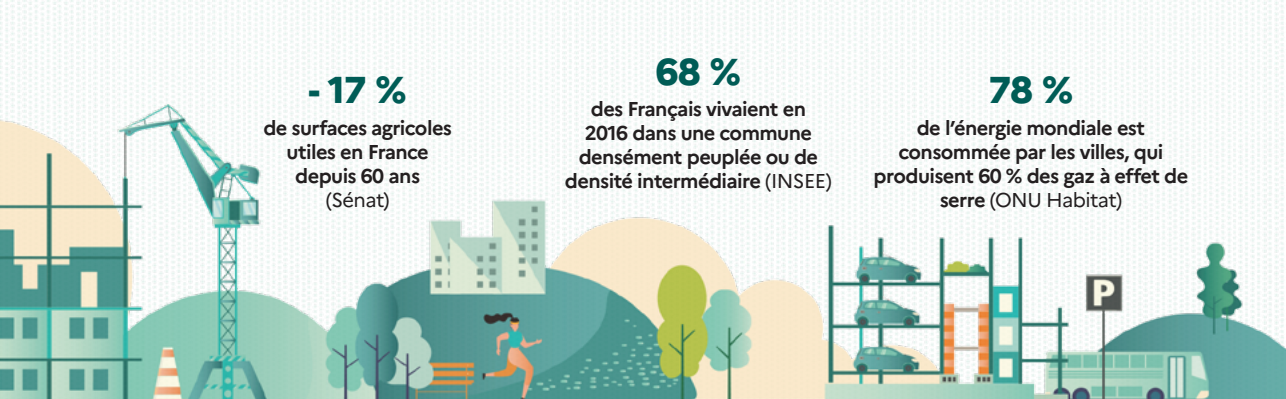


Comment lire ce graphique ?



- [1] Longueur : **Progression de l'artificialisation** des sols des départements entre 2009 et 2018 (%)
- [2] Largeur : **Part dans l'artificialisation totale** des sols français (%)
- [3] Clair / Foncé : **Proportion de sols artificialisés** (%)
- [4] **Moyenne régionale**

Source : Observatoire national de l'artificialisation des sols - données au 1^{er} janvier 2018



- 17 %

de surfaces agricoles utiles en France depuis 60 ans (Sénat)

68 %

des Français vivaient en 2016 dans une commune densément peuplée ou de densité intermédiaire (INSEE)

78 %

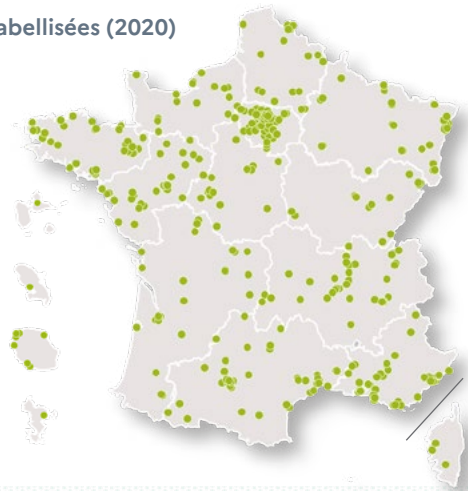
de l'énergie mondiale est consommée par les villes, qui produisent 60 % des gaz à effet de serre (ONU Habitat)

ÉcoQuartiers

Carte des démarches EcoQuartier labellisées (2020)

Le label ÉcoQuartier récompense les démarches visant à **concevoir, construire et gérer durablement des quartiers**. Pour mériter ce label, l'espace à repenser doit avoir un potentiel de développement économique, répondre à des critères de performance environnementale et assurer la mixité sociale et fonctionnelle.

Près de **500 projets ont obtenu ce label dont près de 60 % situés hors des métropoles**, dans des villes moyennes et petites ou en milieu rural. Pour 60 % également il s'agit de projets de renouvellement urbain.



Source : Ministère de la Cohésion des Territoires, 2020

Végétalisation

Surface moyenne d'espaces verts /hab. des 50 plus grandes villes françaises (2019)

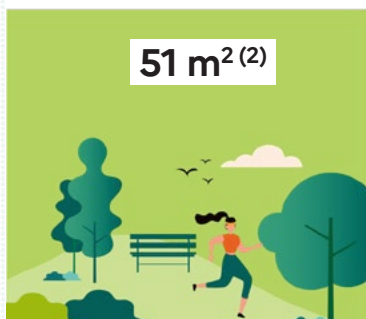
Quand l'Organisation Mondiale de la Santé recommande un minimum de 10 m² d'espaces verts par habitant accessibles à moins de 15 minutes à pied, **les 50 plus grandes villes françaises font beaucoup mieux avec 51 m² en moyenne (+ 3 m² par rapport à 2017)⁽¹⁾**.

Car les urbains sont demandeurs de verdure. Et leurs collectivités y répondent en augmentant la part d'espaces de nature en ville. Bien pensée, cette action contribue à réduire la pollution atmosphérique, à stocker le carbone, à mieux gérer le ruissellement, à réguler la température des centres urbains, à diminuer les dépenses énergétiques et au mieux vivre ensemble (développement d'espaces récréatifs et sportifs, sources de bien-être).

Sources : ⁽¹⁾ Observatoire des villes vertes, Édition 2020.

⁽²⁾ Insee Références, édition 2017 (données 2013).

TOP 3 des villes les plus « vertes » de France⁽¹⁾



51 m² (2)

76 €

budget moyen des villes dédié aux espaces verts, par habitant⁽¹⁾.



Gestion des déchets

Les collectivités sont responsables de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés. Dans la continuité des politiques engagées aux niveaux européen et national depuis le début des années 2000, la France s'est fixé l'objectif de réduire de 15 % la production de ces déchets entre 2010 et 2030. Au niveau local, le service public des déchets doit évoluer pour atteindre ces objectifs, tout en s'adaptant aux spécificités territoriales liées à la densité de la population, la place du tourisme... Depuis 2012, les collectivités locales doivent toutes élaborer un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).



Ordures ménagères

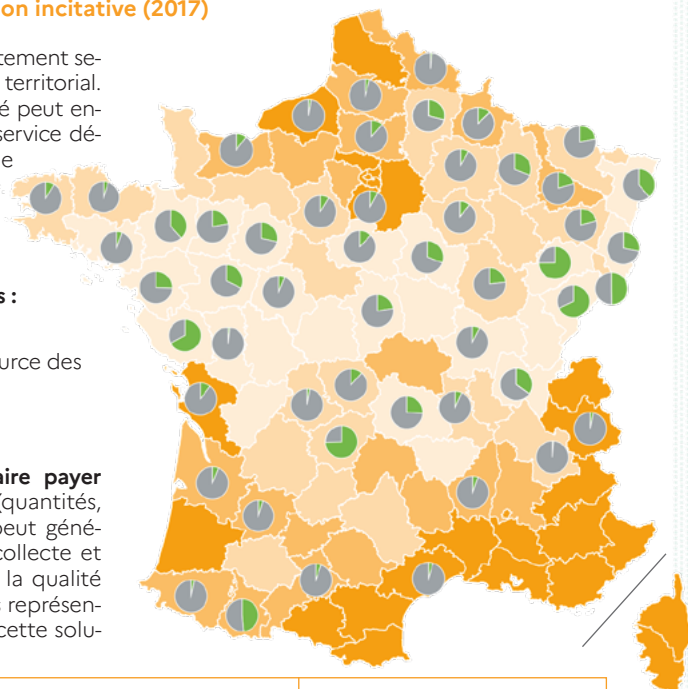
Quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR) collectée par habitant et tarification incitative (2017)

Le volume collecté par habitant varie fortement selon la typologie d'habitat et le contexte territorial. Quelle que soit sa situation, la collectivité peut engager une démarche d'amélioration du service déchets, en utilisant la **Matrice des coûts**, une méthode éprouvée de connaissance des coûts qui peut être accompagnée par l'ADEME.

Différentes actions permettent de réduire et de mieux valoriser les déchets :

- tarification incitative des déchets,
- déploiement de solutions de tri à la source des biodéchets,
- extension des consignes de tri...

La tarification incitative consiste à **faire payer l'utilisateur en fonction du service rendu** (quantités, fréquence...). Bien accompagnée, elle peut générer une baisse de -30 % à -50 % de la collecte et contribue à une amélioration nette de la qualité du tri par les habitants. **190 collectivités** représentant 5,5 M de Français avaient déployé cette solution en 2018, soit 5 fois plus qu'en 2009.



Quantité moyenne de collecte d'ordures ménagères résiduelles (kg/an/hab.)

136 215 239 266 459



Proportion de population du dpt. couverte par la

tarification classique



tarification incitative

Source : ADEME, 2020

Biodéchets

Population couverte par une collecte séparée des biodéchets (2017)

Au 31/12/2023, chaque particulier devra disposer d'une solution pratique de tri à la source de ses biodéchets (Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire). Les collectivités qui organisent le service public de gestion des déchets devront développer des solutions adaptées à leur territoire :

- **dispositifs de gestion de proximité** (compostage domestique, partagé en pied d'immeubles ou à l'échelle d'un quartier),
- **collecte séparée** (en porte-à-porte ou en apport volontaire).

Source : ADEME, 2020

La collecte séparée des biodéchets mise en place par 125 collectivités françaises (4M hab.) en 2017 a démontré qu'il était possible de réduire les quantités de déchets résiduels envoyés en stockage ou en incinération tout en valorisant un retour au sol de la matière organique par la production d'amendement organique et d'énergie (dans le cas d'un traitement par méthanisation).

42 € / t (2020) vs 65 € / t (2025)

de Taxe Générale sur les activités polluantes pour les déchets accueillis en installations de stockage (Loi de finances 2019)

1/3

de la population française dispose aujourd'hui d'une solution de gestion de proximité des biodéchets.

92,5 € HT vs 71,7 € HT

Coût moyen de gestion des déchets restant à financer par les collectivités (2016) sans / avec tarification incitative (ADEME)

Volume de déchets

Collecte par les collectivités en kg / an / hab. (2017)

580 kg de déchets collectés par les collectivités

219 kg/an/hab.

apportés en déchèterie

dont **54 kg/hab.** de déblais et gravats



37%

19%

44%

109 kg/an/hab.

collectés triés par les ménages

254 kg/hab.

d'ordures ménagères résiduelles (OMR), collectés en mélange dans la poubelle « grise » (< 100 kg /an/hab. pour les collectivités les plus performantes)

Source : ADEME, Déchets, Chiffres clés – L'essentiel 2019

-4 % de collecte / 2007 : une dynamique insuffisante pour atteindre l'objectif de -15 % en 2030 (par rapport à 2010) fixé par la loi anti-gaspillage et pour l'économie circulaire de février 2020.

Composition moyenne de la poubelle grise

30 kg/an/hab. 12 %
Autres déchets

37 kg/an/hab. 15 %
Plastiques

22 kg/an/hab. 9 %
Verre & métaux

38 kg/an/hab. 15 %
Papier & cartons

43 kg/an/hab. 17 %
Textiles & textiles sanitaires

83 kg/an/hab. 32 %
Putrescibles



Selon les résultats de la dernière étude MODECOM, **38 % du contenu de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles pourrait faire l'objet d'une valorisation organique** (déchets putrescibles et papiers souillés) en compostage ou méthanisation. **Et 35 % du contenu de la poubelle serait concerné par les consignes élargies de tri des emballages et papiers.**

Pour faire progresser le tri, la loi prévoit :

- la couverture de l'ensemble du territoire par un dispositif de collecte séparée des emballages (avec une extension à tous les plastiques d'ici fin 2021),
- l'harmonisation progressive des couleurs et nombre de bacs,
- l'obligation de gestion séparée des déchets organiques en 2024.

Bien accompagnés localement et amplifiés par une tarification incitative, les gestes de prévention et de tri suivi d'une valorisation des déchets dans des filières performantes permettent de réduire l'impact environnemental et le coût à la charge de la collectivité.

Développement d'une mobilité durable

L'étalement des agglomérations, la centralisation des activités économiques et le manque de transports en commun ont contribué à faire de la voiture individuelle un mode de transport massivement utilisé. Tant pour le climat et la qualité de l'air que pour le pouvoir d'achat des ménages, cette utilisation n'est plus tenable aujourd'hui. En association avec des acteurs privés ou associatifs, les collectivités locales font la promotion de mobilités alternatives moins polluantes et moins coûteuses. En maintenant le lien social et l'accès aux services, elles renforcent aussi l'attractivité des territoires.



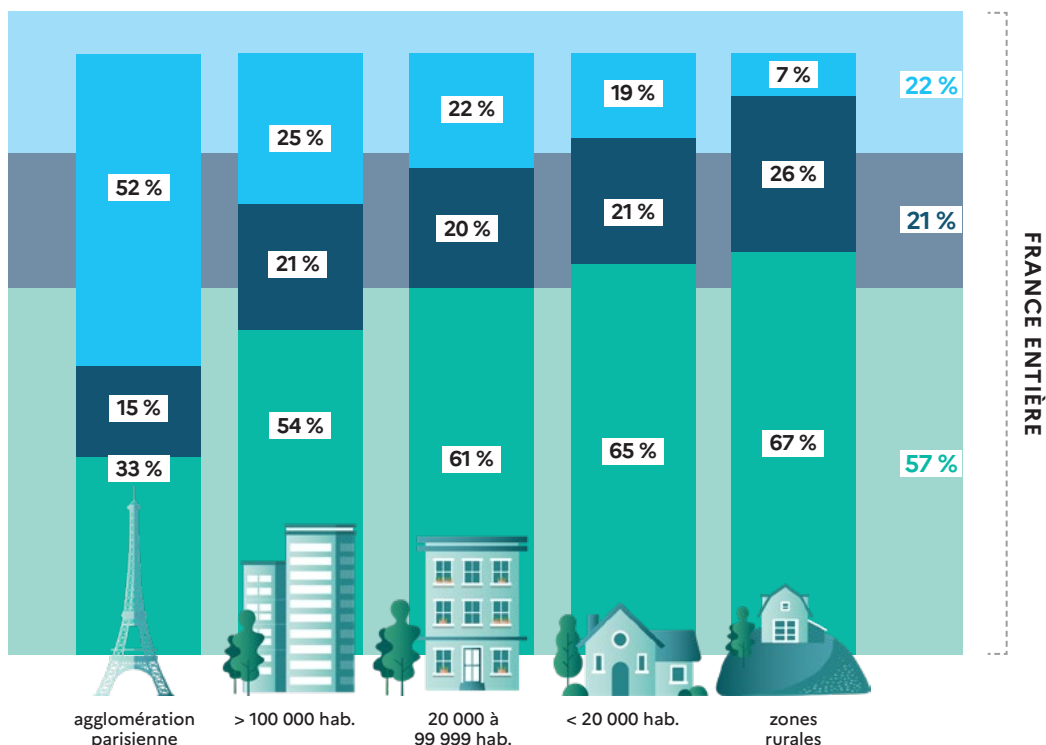
Modes de transport

Moyen de transport utilisé pour se rendre sur son lieu de travail ou d'enseignement (2016)

57 % des trajets domicile-travail/études sont effectués exclusivement en voiture ou en deux-roues motorisés.

Le mode de déplacement utilisé varie fortement selon le lieu de résidence, l'offre de transports en commun - liée à la densité du tissu urbain - et les aménagements cyclables.

- Marche, vélo et/ou transports en commun
- Autre
- Véhicule motorisé (hors transport en commun)



Source : CGDD/SDES, enquête sur les pratiques environnementales des ménages, 2016

< 3 km !

pour 1/4 des trajets en
voiture en France
(SDES, ENTD 2008)

2 %

des actifs français
utilisent le vélo pour
aller travailler
(INSEE, 2015)

29 %

des émissions de gaz à effet
de serre en France sont dues
aux transports, secteur le plus
émetteur (CITEPA, 2019)

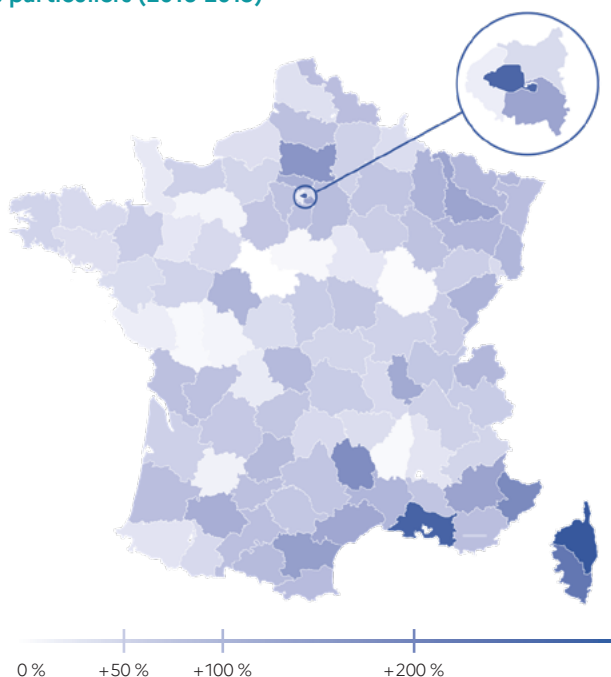


Mobilité électrique

Évolution des immatriculations de véhicules électriques particuliers (2016-2019)

Depuis 2010, 240 000 véhicules légers électriques et 65 000 hybrides rechargeables ont été immatriculés en France, portant le parc automobile rechargeable à 305 000 unités. Les départements les plus peuplés et urbanisés sont ceux où le nombre d'immatriculations est le plus important.

Le programme « ADVENIR 2 » ambitionne de financer environ 45 000 nouveaux points de recharge à l'horizon 2023 dans la ligne du **Plan de relance pour l'automobile** qui fixe un objectif de 100 000 points de recharge dès 2021, et 1 million de véhicules « propres » en circulation à horizon 2025.



Source : Service de la donnée et des études statistiques (SDES, 2019)

Nombre de points de recharge (2019)

En matière d'installation de points de recharge pour véhicules électriques, les zones rurales font figure de précurseurs, avec de nombreuses initiatives portées par les syndicats d'énergie et soutenues par le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA).

29 600

points de recharges accessibles au public...



... dont environ

3/4
installés à
l'initiative des
collectivités locales

1 point de recharge pour **8** véhicules électriques

Source : Enedis, 2019

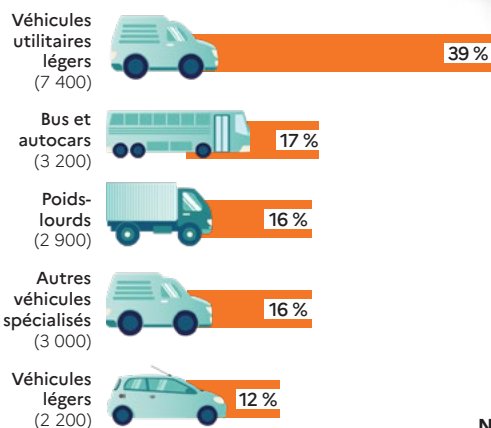
Mobilité gaz

Nombre de stations GNV (Gaz Naturel Véhicule) ouvertes au public (2019)

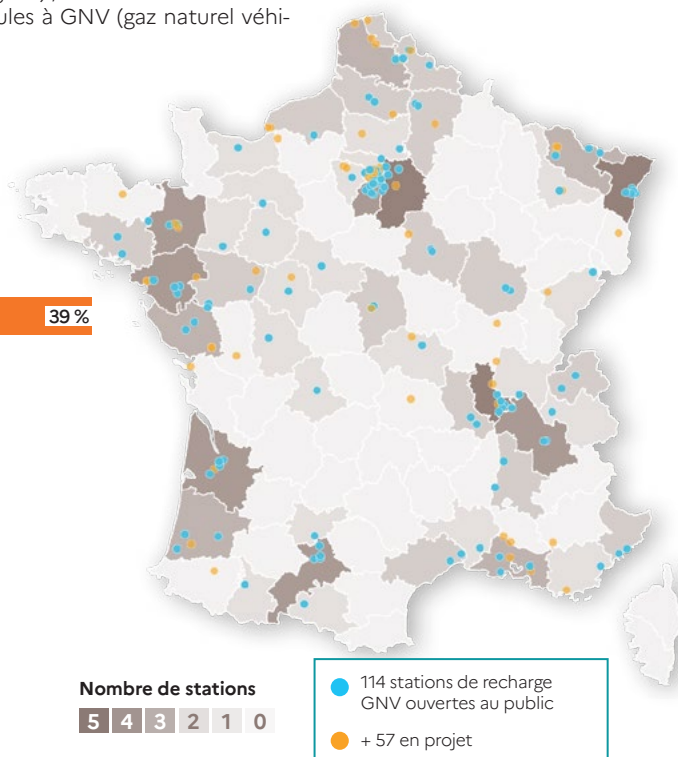
La loi d'orientation des mobilités (LOM) impose aux collectivités⁽¹⁾ de renouveler les flottes publiques dédiées au transport en commun de personnes par des **véhicules émettant moins de 50 gCO₂/km** (électriques, hybrides rechargeables, hydrogène) ; à hauteur de 50 % dès 2020 puis de 100 % en 2025. Les véhicules à GNV (gaz naturel véhicule) entrent dans cette catégorie.

(1) Sont concernées toutes les collectivités qui gèrent directement ou indirectement un parc > 20 véhicules automobiles d'un poids ≤ à 3,5 t

Composition du parc de matériel roulant au GNV



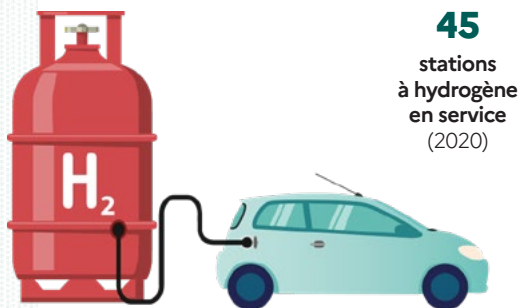
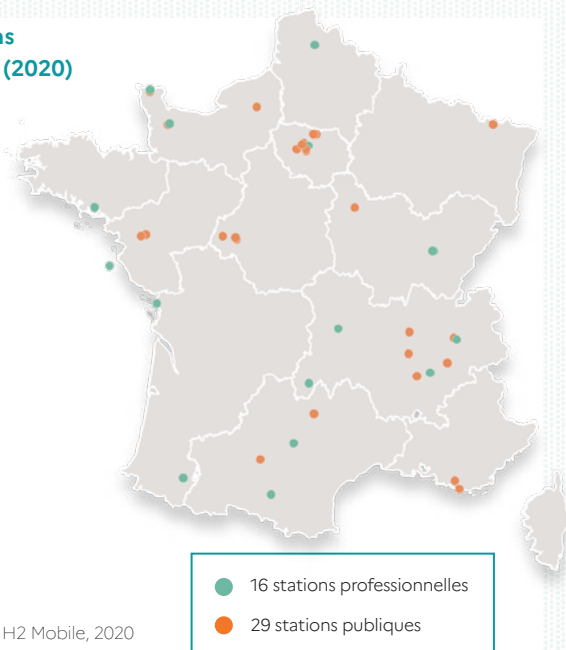
Source : OpenData AFGNV, 2019



Mobilité hydrogène

Localisation des stations de recharge hydrogène (2020)

En addition à l'électricité et au gaz naturel véhicule, l'hydrogène se développe comme solution pour une mobilité décarbonée. Une énergie aujourd'hui principalement utilisée comme moyen de **stockage d'énergie sur des voitures à moteur électrique**.



Source : H2 Mobile, 2020

Mobilité vélo

Mode de transport économique, bénéfique pour la santé, respectueux de l'environnement et favorisant la décongestion des axes de circulation, le vélo reçoit un soutien croissant des collectivités territoriales. **Une majorité de collectivités dispose d'une stratégie de planification pour le vélo.**

Menée tous les cinq ans par l'association « Vélo & Territoires », l'Enquête Territoires analyse la politique cyclable des collectivités.

Régions

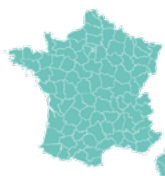


85 %

ont une stratégie « vélo » ⁽¹⁾

+25,3 % de budget vélo par habitant (par rapport à 2014).

Départements

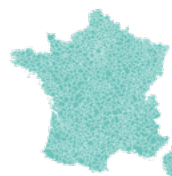


85 %

ont une stratégie « vélo » ⁽¹⁾

+36,8 % de budget vélo par habitant (par rapport à 2014).

Intercommunalités



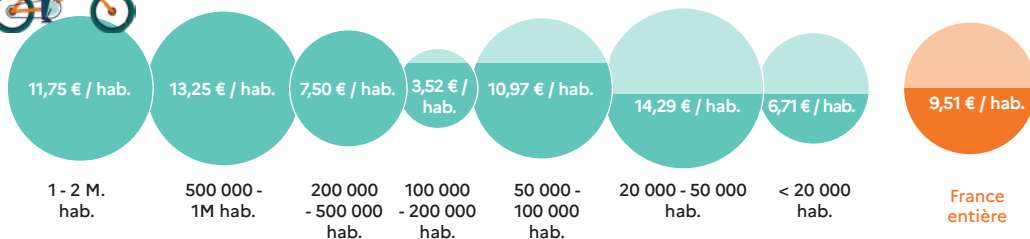
56 %

ont une stratégie « vélo » ⁽¹⁾

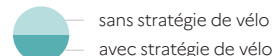
Le budget vélo moyen s'élève à 9,51 € par an et par habitant, et varie fortement en fonction de la taille des intercommunalités.



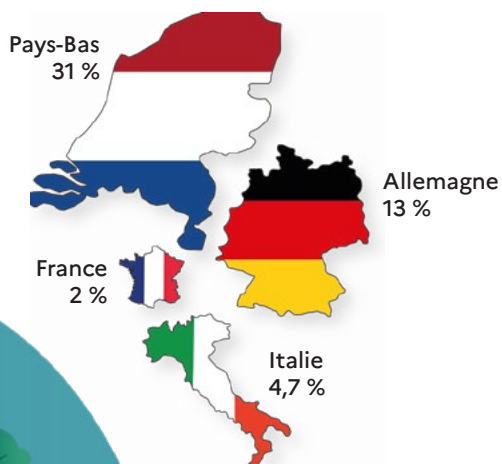
Part d'EPCI avec stratégie de planification vélo, active ou en cours, par taille & budget vélo moyen par habitant (2019)



Source : Enquête Territoires, Vélos & Territoires avec le soutien de l'ADEME, 2019 (523 collectivités répondantes dont 14 régions, 92 départements, 347 EPCI et 43 autres collectivités)



Part d'utilisation du vélo pour les trajets domicile-travail (INSEE, 2015)



Préservation de la qualité de l'air

Enjeu majeur pour la santé et l'environnement, la qualité de l'air nécessite des politiques ambitieuses, tant au niveau international que local, pour réduire les émissions de polluants dans tous les secteurs d'activité. À l'échelle locale, les collectivités peuvent également réduire l'exposition des populations aux sources de pollution, en travaillant notamment sur les politiques d'urbanisme et d'encadrement des mobilités.



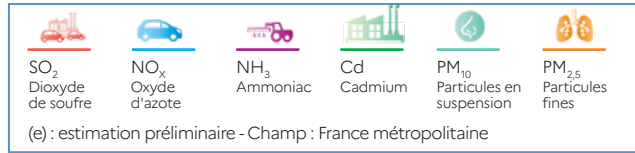
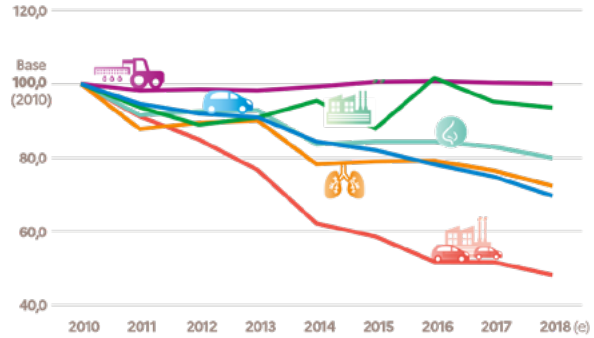
Émissions

1 - Évolution des émissions de quelques polluants atmosphériques (2010 - 2018)

Sur la période 2000-2018, les émissions de la plupart des polluants atmosphériques ont baissé en France. Une accélération de cette baisse a été constatée depuis 2010.

Ces améliorations font suite à la **mise en œuvre de stratégies et plans d'action visant à réduire ces émissions dans différents secteurs d'activité**. Cependant, il n'existe pas de relation linéaire entre émissions et concentrations ; et des problèmes de qualité de l'air subsistent en France.

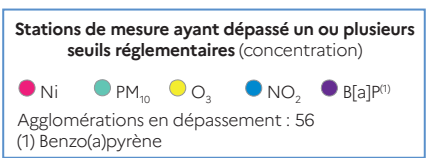
Source : Citepa, avril 2019 (les pictogrammes représentent la principale cause non naturelle d'émission de la substance et/ou la zone du corps impactée).



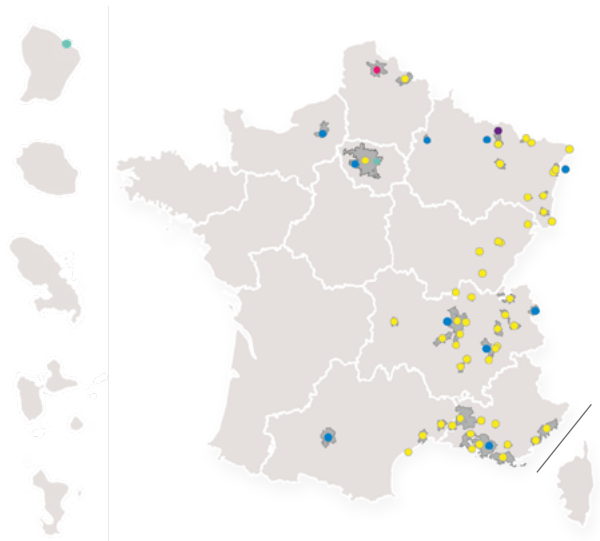
2 - Dépassements des seuils réglementaires pour la protection de la santé à long terme (2019)

La législation européenne impose, pour certains polluants atmosphériques, des normes réglementaires communes de concentration dans l'air extérieur pour la protection de la santé humaine et l'environnement.

En 2018, 5 polluants sur les 12 réglementés à l'échelle européenne présentent des dépassements des normes réglementaires. Même s'ils sont moins nombreux que par le passé, les dépassements pour les PM₁₀, le NO₂ et l'O₃ sont récurrents.



Source : Géod'Air, juillet 2020. Traitements : SDES, juillet 2020



48 000

décès sont liés chaque année en France à la pollution de l'air aux particules fines, soit 9 % des décès (Santé publique France)

70 à 100 Mds €

C'est le coût évalué de la pollution atmosphérique en France, chaque année (Commission d'enquête du Sénat)

- 10 points*

sur la qualité de l'air estimée bonne par les Français (ADEME). * 59 % vs 69 % en 2017

> 50 %

des français s'inquiètent des risques liés à la pollution de l'air à l'intérieur des lieux qu'ils côtoient au quotidien (ADEME)



Plans de Protection de l'Atmosphère

&

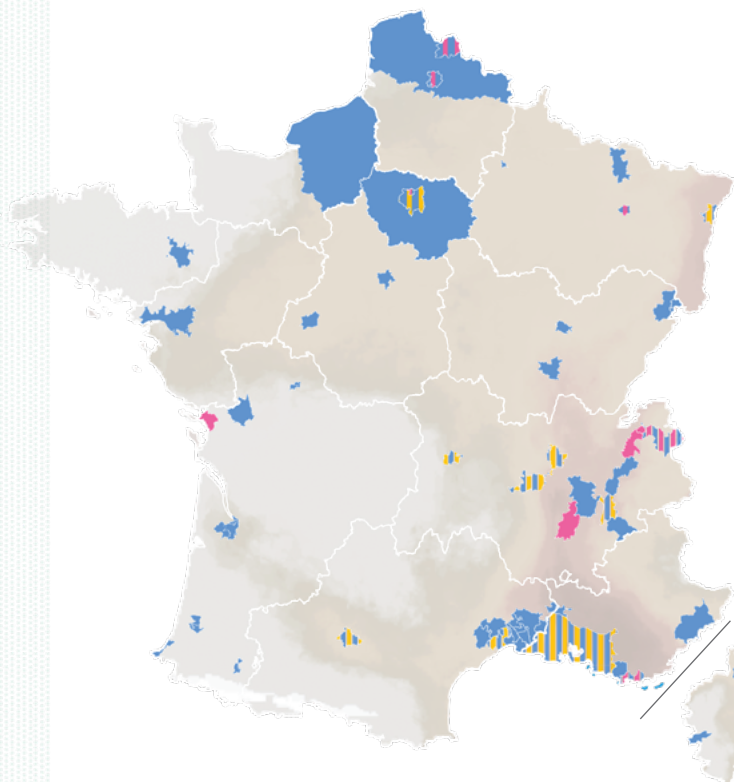
Zones à Faibles Émissions

Les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) ont été introduits par la Loi sur l'Air en 1996 pour engager des actions d'amélioration de la qualité de l'air. Ces plans d'actions arrêtés par les préfets définissent les mesures à prendre localement pour baisser les émissions atmosphériques et se conformer aux normes de la qualité de l'air.

Leur élaboration est obligatoire pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants et les zones dans lesquelles les valeurs cibles ou les valeurs limites sont dépassées ou risquent de l'être.

Les Zones à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) sont des territoires dans lesquels une restriction d'accès est imposée aux véhicules les plus émetteurs de polluants atmosphériques.

La Loi d'Orientation des Mobilités demande à toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants et celles concernées par un PPA d'évaluer l'opportunité de déployer cet outil. Et toutes les agglomérations concernées par des dépassements réguliers des normes de qualité de l'air sont tenues de mettre en place une ZFE avant le 31 décembre 2020.



● Zones couvertes par un PPA ou un PLQA ⁽¹⁾

● Lauréats de l'appel à projets « Zones à faibles émissions » 2019 ⁽²⁾

● Collectivités signataires de la chartre d'engagement pour le déploiement de zones à faibles émissions signée le 8 octobre 2018 avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire ⁽²⁾

90
— 25
— 20
— 10
0
Dépassement de la norme réglementaire pour la protection de la santé humaine à long terme pour l'ozone⁽³⁾ (en nombre de jours sur la période 2016-2018)

38

zones couvertes par un PPA

Source : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, ⁽¹⁾ Septembre 2017 / ⁽²⁾ Avril 2019 ⁽³⁾ Le taux d'ozone est un critère de mesure de qualité de l'air parmi d'autres et ne justifie pas à lui seul l'ouverture d'un PPA ou d'une ZFE-m.

Engagement dans l'économie circulaire

L'économie circulaire a pour objectif de produire des biens et services de manière durable : en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières, eau, énergie), en réduisant la production de déchets, en développant le bien-être des individus. Opter pour l'économie circulaire permet aux territoires de limiter leur dépendance aux flux entrants en préférant des ressources produites localement.

L'échelle territoriale constitue une entrée clé pour faciliter la recherche et la valorisation de synergies entre entités & activités susceptibles de mettre en œuvre des approches relevant de l'économie circulaire. De plus en plus de collectivités locales encouragent ces démarches de dialogue et de gestion partagée des ressources, infrastructures et services.



Consommation

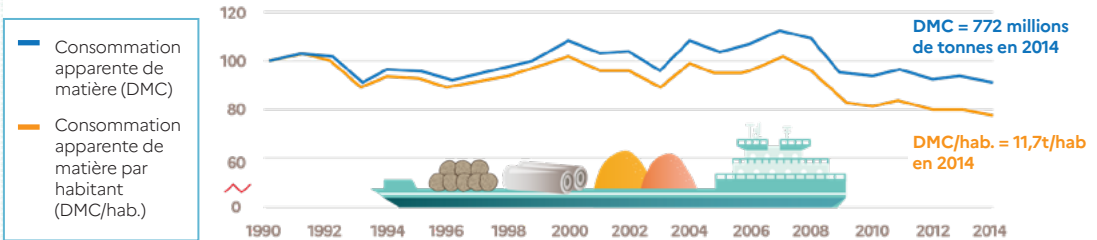
Consommation intérieure de matières par habitant (1990-2014)

La consommation intérieure de matière correspond à la quantité de matières consommées par la population présente sur le territoire pour ses besoins propres.

La France a pour objectif de diminuer la consommation intérieure de matières calculée par habitant (article 74 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte). Elle vise également à augmenter sa productivité matière (soit le rapport entre le produit intérieur brut et la consommation

intérieure de matières) de 30 % entre 2010 et 2030.

La baisse de la consommation intérieure de matières a atteint 16 % entre 2007 et 2014, passant de 14 t/hab. à 11,7 t/hab. Cette baisse est notamment imputable à la récession de 2008 qui a particulièrement impacté le secteur de la construction et a réduit la consommation intérieure de matériaux (qui représentent en moyenne 50 % du poids des matières consommées).



Source : Agreste/SSP Unicem, douanes françaises, Eurostat, 2016

Obsolescence

Pratiques de réparation

Chaque foyer français dispose en moyenne de 7 appareils électroménagers. 40 % de ces appareils sont jetés avant leur fin de vie.

Lorsqu'un de leur produit tombe en panne, ils sont 89 % à chercher des informations pour le faire réparer... mais seulement 36 % à aller jusqu'au bout de la démarche.

Les collectivités peuvent soutenir la réparation au niveau local avec des campagnes de sensibilisation, la **promotion des réseaux de réparateurs du territoire** comme Répar'acteurs et la promotion des ressourceries.

Des solutions qui permettent de prolonger la durée de vie des appareils, d'encourager l'économie locale, et de créer du lien.



800 000

emplois mobilisés dans le « cœur » de l'économie circulaire (et 300 000 de plus attendus d'ici 2030)

ADEME)

200

démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT) actives sur le territoire français en 2020 (SYNAPSE) (Orée).

93 %

des démarches d'EIT évaluées par ELIPSE bénéficient d'un portage politique ou bien du soutien d'un acteur local leader (Orée)

87 %

des porteurs de démarches d'EIT évaluées par ELIPSE estiment que leurs projets répondent complètement ou partiellement à des objectifs de politiques locales et de documents de planification (PCAET, CODEC, Cit'ergie, Agenda 21, etc.) (Orée)



Commande publique

Collectivités et achats publics durables (2018)

La commande publique est un puissant **levier d'actions pour faire évoluer l'offre vers des produits plus respectueux de l'environnement et des personnes**. C'est aussi une manière de décliner concrètement les politiques environnementales et sociales et faire évoluer l'offre vers des produits plus respectueux de l'environnement et des personnes.

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a instauré l'obligation d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement responsables (SPASER) afin d'encourager les acheteurs publics dans la voie des achats responsables. Sont notamment soumis à cette obligation les collectivités territoriales et leurs groupements dont le montant annuel d'achats est supérieur à 100 M € HT. Fin 2019, 20 % des collectivités concernées avaient adopté un SPASER (soit 32 collectivités).

Les achats publics représentent **10 %** du PIB (soit 200 milliards d'euros par an)

2 000 Mds €



En 2018, **16,6 %** des marchés des collectivités contenaient une **clause environnementale**, et **25 %** une **clause sociale**.

Source : Observatoire Économique de la Commande publique.

Retour d'expérience - Encourager l'économie circulaire locale

L'agglomération du Bocage Bressuirais a impulsé le déploiement sur son territoire d'un réseau d'entreprises engagées dans l'économie industrielle et territoriale, baptisé RECTO VERSO.

Pour impulser ce réseau, une enquête a été conduite auprès des entreprises du territoire. Les flux d'eau, énergie, déchets, etc. utilisés et rejetés par chacune, ainsi que les biens et services pouvant potentiellement être mutualisés ont été identifiés. L'analyse de ces résultats a permis de faire ressortir des leviers très concrets de partage et d'optimisation collective.

Aujourd'hui, le réseau agit aussi bien sur la thématique de l'énergie que sur celle des déchets, des achats responsables et de la mobilité.



Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (79)

78 entreprises engagées

151 tonnes de déchets valorisés

22 synergies en cours

238 000 € d'économies pour les entreprises partenaires du projet

Protection de la biodiversité

La moitié des espèces vivantes pourrait avoir disparu d'ici un siècle selon les experts scientifiques. Un rythme effréné largement imputable aux activités humaines. La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016) a doté la France de nouveaux outils, inscrivant entre autres l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité. Les acteurs territoriaux ont un rôle majeur à jouer pour mettre en œuvre des politiques de connaissance et préservation de la biodiversité à l'échelle de leurs territoires.

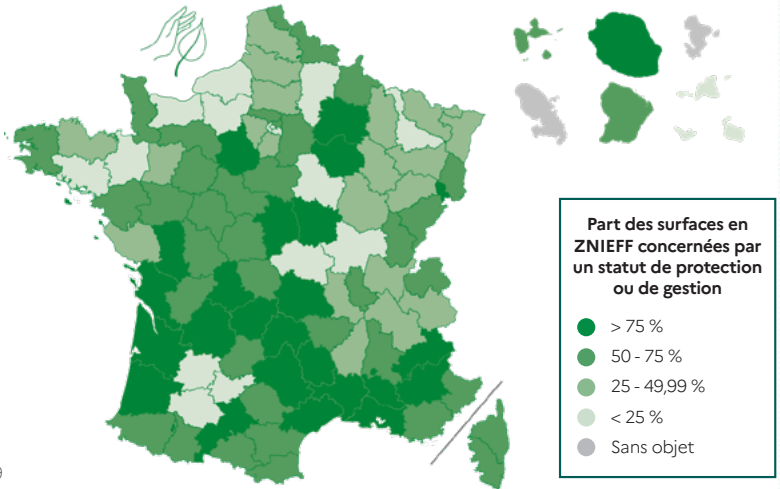


Préservation du milieu naturel

Part des surfaces ZNIEFF concernées par un statut de protection ou de gestion (2019)

Initié en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) identifie les sites d'intérêt écologique sur l'ensemble du territoire français. Un **outil pertinent pour aider à définir des zones de protection.**

En avril 2019, 56 % des ZNIEFF bénéficient d'un statut de protection ou de gestion favorable à la conservation du patrimoine naturel.



Source : ONB, d'après INPN, avril 2019

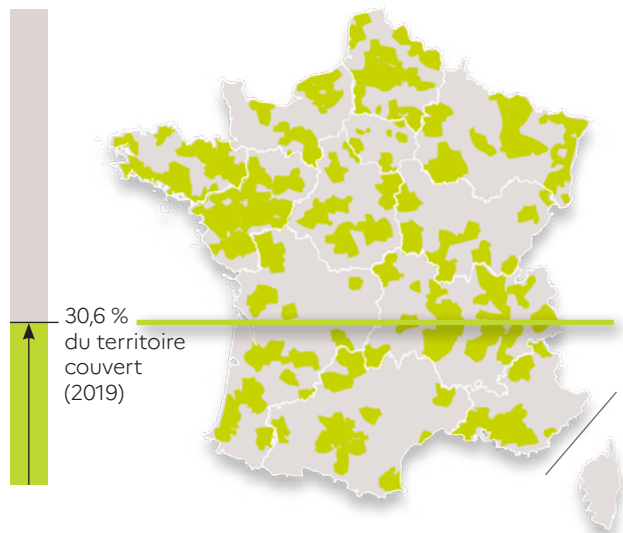
Planification stratégique

Le développement des Schémas de cohérence territoriale (SCoT) incluant les enjeux de biodiversité sur le territoire (2019)

Le SCoT est un document de planification stratégique à long terme (environ 20 ans) d'échelle intercommunale. Créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), il concrétise une démarche intégrée de réflexion sur l'aménagement et l'évolution du territoire.

La loi dite « Grenelle 2 » de 2010 a modifié les objectifs des SCoT. Les enjeux énergétiques et climatiques, de préservation et de restauration des continuités écologiques, de suivi et de limitation de la consommation d'espace doivent désormais être pris en compte.

- SCoT opposables ayant intégré les dispositions de la loi Grenelle II (SCoT approuvés ou en révision)



Source : ONB, d'après DGALN, données 2019

19 %

des espèces sont menacées en France, selon la Liste rouge des espèces menacées 2018 de l'UICN (MTES)

20 %

des habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable (2013-2018)

32 %

des Français, en 2019, jugent l'érosion de la biodiversité comme l'un des problèmes environnementaux les plus préoccupants (ONB)



Masses d'eau

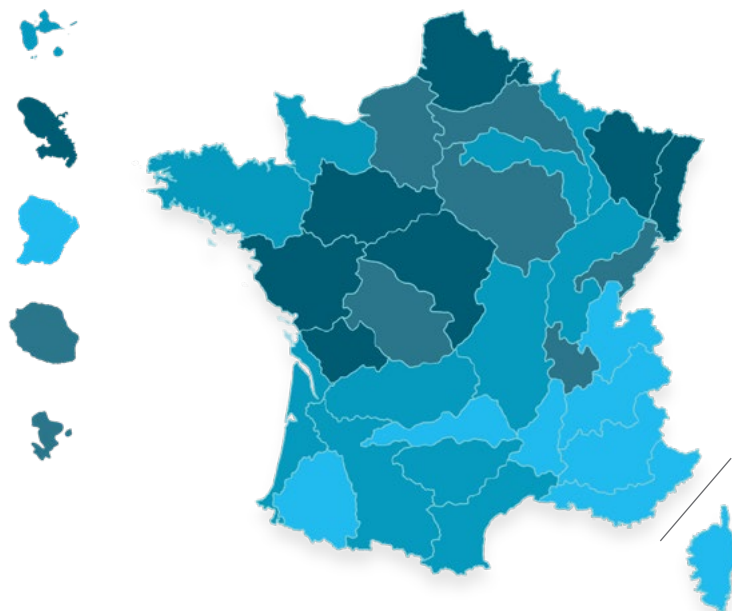
Évolution de l'état écologique des masses d'eau

Les pressions exercées sur les milieux aquatiques (pollution, eutrophisation, fragmentation, exploitation excessive des ressources, etc.) affectent l'état des eaux douces et marines. La Loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 (n° 2009-967) fixe l'objectif de deux tiers de masses d'eau en bon état :

- 64 % d'eaux de surface en bon état en 2015,
- près de 90 % d'ici 2021,
- et **100 % d'ici 2027.**

Lors de la dernière évaluation réalisée sur la qualité écologique en 2015 par les Agences et Offices de l'eau, 44,2 % des eaux superficielles (rivières, plans d'eau, lagunes, estuaires, etc.) étaient en bon ou très bon état écologique, une part très variable en fonction des sous-bassins hydrographiques (surface d'alimentation de chacun des affluents se jetant dans le cours d'eau principal).

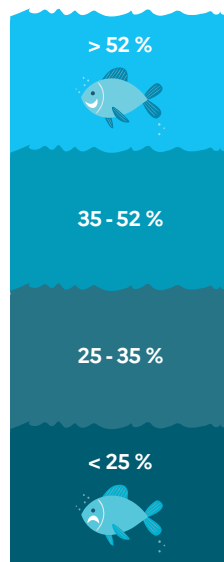
Part des masses d'eau de surface en bon ou très bon état écologique par sous-bassin hydrographique (2015)



Source : Agences de l'eau, 2015

22,3 %

des eaux françaises couvertes par au moins l'une des 500 aires marines protégées en métropole et outre-mer (source : Ministère de la Transition écologique, 2019)



Impacts du changement climatique et adaptation

Le climat change. Et les conséquences sur les populations et les écosystèmes, autant que l'impact sur l'accès à l'énergie et à l'eau sont inédites. L'intensification des événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, etc.) est en cours. Conscientes des menaces qui pèsent sur leurs territoires et leur attractivité, des collectivités agissent déjà : en réduisant les émissions de GES et en s'adaptant aux effets du changement climatique, afin d'accroître la résilience des territoires sur le long terme.



Risques climatiques Exposition des populations aux risques climatiques (2016)

Inondations, feux de forêt, tempêtes, cyclones, avalanches, mouvements de terrain... **4 communes françaises sur 5 sont exposées à au moins un risque climatique.** Et pour 5 500 communes de métropole et des départements ultra-marins, cette exposition est jugée forte à très forte.

La situation insulaire en zone tropicale entraîne une très forte exposition aux aléas d'origine météorologique (cyclones et tempêtes). En métropole, les régions Bretagne, Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont les plus exposées, avec en PACA, des communes cumulant au moins 3 risques climatiques.

Si faire des prévisions fines sur la survenue de ces événements est complexe, on sait avec certitude que leur fréquence et leur intensité vont croître du fait du changement climatique.

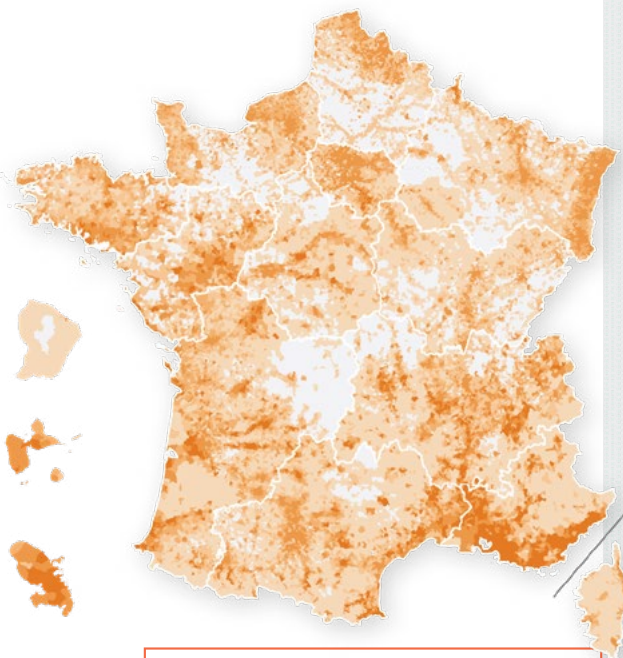
Mettre en place dès aujourd'hui des actions d'adaptation dans les territoires est indispensable pour limiter leur exposition aux risques climatiques ponctuels et chroniques.

La prévention des risques naturels passe notamment par un aménagement approprié des territoires.

Les collectivités territoriales doivent intégrer la prévention des risques dans leurs documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux. Lorsque cette initiative fait défaut ou quand le territoire fait partie des plus exposés, l'État met en place des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) en concertation avec les collectivités concernées.

62 %

de la population française est exposée de manière forte ou très forte aux risques climatiques (ONERC, CGDD)



Niveau d'exposition de la population française aux risques naturels liés au climat (inondations, avalanches, tempêtes et cyclones, feux de forêt, mouvements de terrain).

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Très faible
- Aucun risque climatique déclaré

A noter : plus la densité de population est forte, plus le nombre de risques climatiques identifiés par commune est élevé, plus l'indice est fort.

> 11 000 communes

dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé

Source : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (2017)

1 Français sur 4*

potentiellement exposé aux inondations (principal risque majeur national au titre du nombre de communes concernées et de l'importance des dommages provoqués) (Caisse Centrale de Réassurance). * Et 1 emploi sur 3.

50 %

des forêts métropolitaines soumises au risque incendie élevé dès 2050 (ONERC)

2 Mds m³

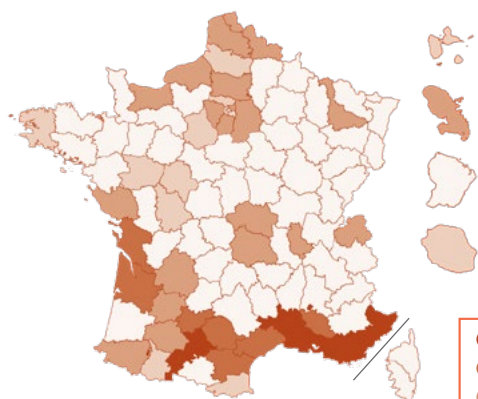
d'eau manqueront en 2050 si la demande reste stable (ONERC)



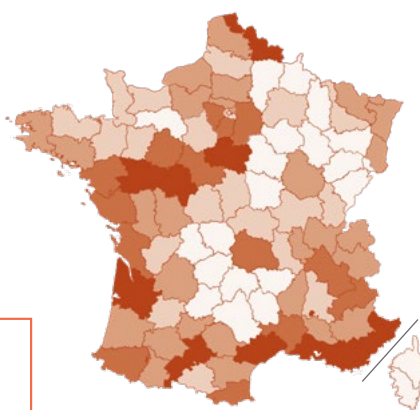
Sinistralité Coûts moyens annuels modélisés tous périls (2018)

Les modélisations de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) prévoient une **augmentation de près de 90 % de la sinistralité moyenne annuelle à horizon 2050**. Dûe à un plus fort recours aux

assurances ainsi qu'à la hausse de la fréquence des sinistres, elle incite et oblige à intégrer cette donnée dans tous les projets d'infrastructures et de production.



Coût historique moyen annuel des dommages assurés sur la période 1995-2015



Coût modélisé moyen annuel des dommages assurés en 2050 (sans prise en compte de l'inflation des valeurs assurées)

Retour d'expérience - Ils le font déjà !

La Ville de Paris a souhaité renforcer le volet adaptation de son Plan Climat. Elle a déployé une stratégie dédiée qui détaille et précise les modalités qui permettront d'adapter la ville aux défis engendrés par le changement climatique et la raréfaction des ressources (eau, alimentation...). Déclinée en 30 objectifs et 35 actions, cette stratégie d'adaptation entend répondre à cinq enjeux majeurs :

- Canicules et îlots de chaleur urbains,
- Inondations,
- Sécheresses,
- Tension sur les ressources (alimentaires et énergétiques),
- Biodiversité.

Elle permettra également d'assurer une veille sur des enjeux émergents (risques sanitaires, système assurantiel, migrations climatiques...).



Transition alimentaire territoriale

La montée des préoccupations sanitaires, écologiques, sociales et éthiques conduit les consommateurs à changer leurs habitudes. Les produits de l'agriculture biologique, aliments de saison, ventes en vrac, productions locales respectueuses de l'environnement sont de plus en plus plébiscités. Avec 3 milliards de repas par an, la restauration collective est un des enjeux clés de cette transition alimentaire. Dès le 1^{er} janvier 2022, elle devra proposer au moins 50 % de produits durables et/ou de qualité dans ses cantines, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique (loi dite « EGalim » du 30 octobre 2018).



Projet alimentaire territorial

Cartographie des territoires engagés (2020)

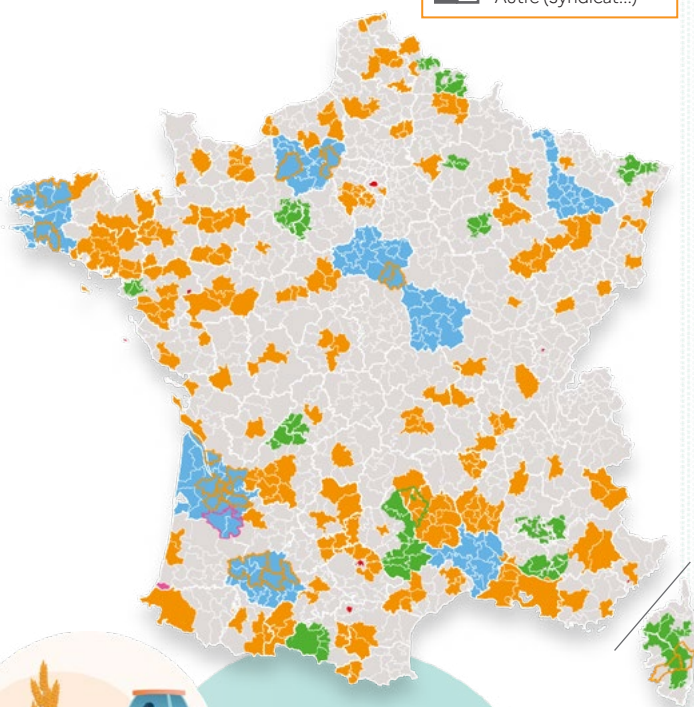


Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont été instaurés par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Pilotés principalement par les collectivités territoriales, ces projets fédèrent les acteurs de la filière agroalimentaire d'un territoire, producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs, dans le but d'y développer une agriculture durable et une alimentation de qualité, accessible à tous.

Les PAT répondent à l'enjeu d'an-crage territorial de l'alimentation.

À la suite du premier appel à projets lancé dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation en 2015, de nombreuses initiatives contribuant aux dynamiques de PAT ont vu le jour.

Source : Réseau national pour un projet alimentaire territorial, Mai 2020



100 à 200 g

gaspillés par personne et par repas dans la restauration collective (ADEME)

62 % des français

déclarent avoir intégré la protection de l'environnement dans leurs comportements de consommation (Observatoire du Rapport à la Qualité et aux Éthiques dans l'Alimentaire, 2020)

1/4 de l'empreinte carbone

des ménages français en 2012 (soit 163 Mt équivalent CO₂) provient des émissions de gaz à effet de serre générées pour produire leur alimentation (ADEME)



Culture « bio »

Part de la surface agricole utile certifiée bio et conversion par département et son évolution entre 2017 & 2018

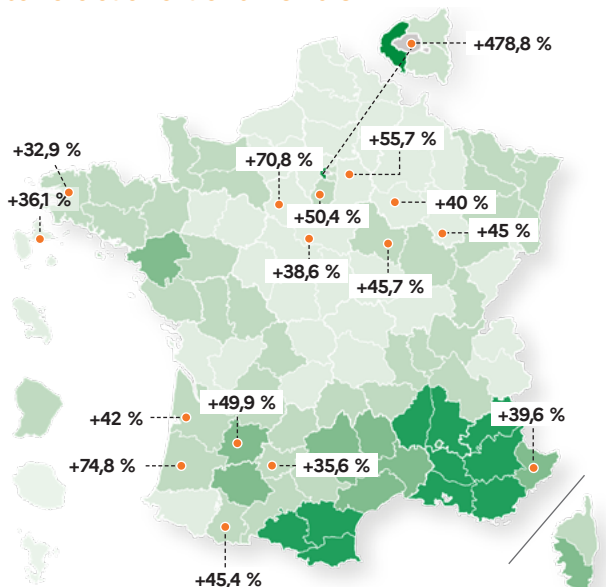
En 2018, 7,5 % de la surface agricole utile nationale était cultivée selon le mode biologique, et près de 9,5 % des exploitations françaises étaient certifiées bio. **Ces surfaces progressent rapidement sur l'ensemble du territoire**, et entraînent un développement et une structuration des filières de préparation et de distribution des produits.

Surfaces bio certifiées + conversions en 2017

- 0,2 - 6 %
- 6 - 12 %
- 12 - 20 %
- 20 - 30 %

+ %

progression notables des surfaces bio entre 2017 & 2018 (%)

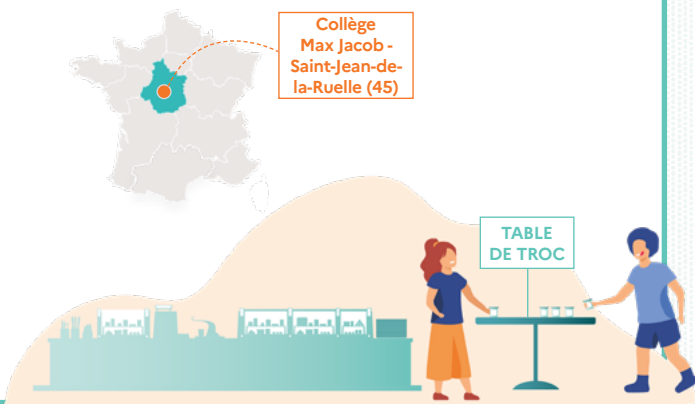


Source : Agence BIO, 2019

Retour d'expérience - Limiter le gaspillage alimentaire

Le collège Max Jacob à Saint-Jean-de-la-Ruelle (45) a mis en place plusieurs actions pour limiter le gaspillage alimentaire, réussissant à **diviser par trois les restes de cantine** :

- Certains aliments font désormais l'objet de **commandes en vrac et découpe à la demande**, plutôt que servis en portions individuelles emballées.
- Une **table de troc** a été installée, permettant aux collégiens de mettre à disposition de leurs camarades les aliments non consommés et non entamés en fin de repas.



Mobilisation collective des territoires

De nombreuses démarches territoriales ont été engagées pour structurer l'action des territoires en faveur de la transition écologique. Elles ont pour ambition de créer dans la durée les conditions nécessaires à l'engagement des acteurs du territoire vers cet objectif. Elles constituent de puissants accélérateurs pour les collectivités engagées.



PCAET

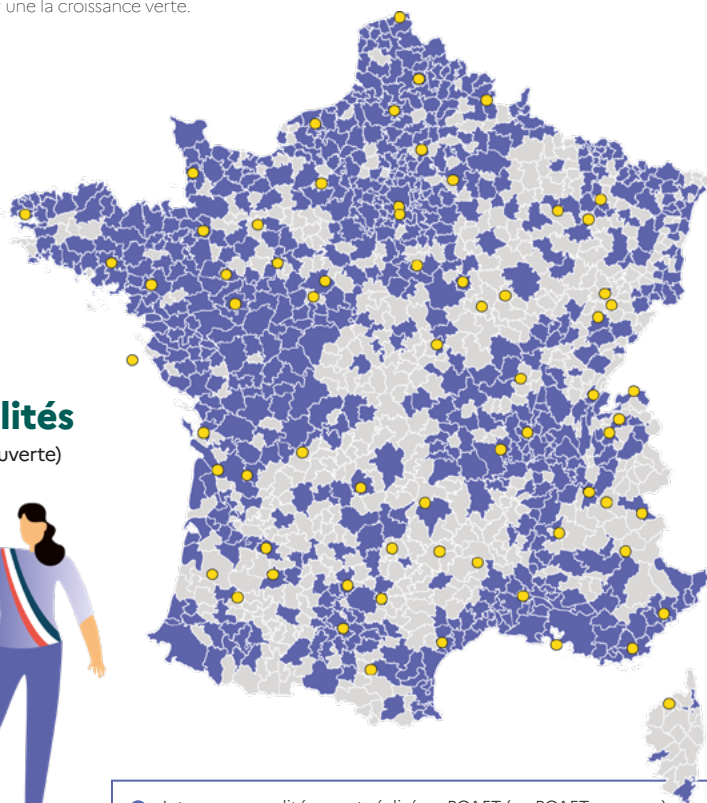
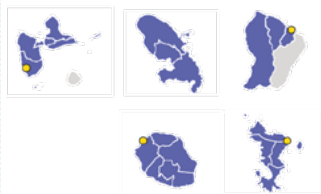
Intercommunalités soumises à obligation d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial

Le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** est un projet territorial de **transition écologique**. À la fois stratégique et opérationnel, ce plan prend en compte l'ensemble des problématiques portant sur :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et séquestration carbone,
- L'adaptation au changement climatique,
- La sobriété énergétique,
- La qualité de l'air,
- Le développement des énergies renouvelables.

Obligatoire* pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants existants au 1^{er} janvier 2017, **l'élaboration d'un PCAET peut être volontaire pour les EPCI de moins de 20 000 habitants.**

*Loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte.



727 intercommunalités

(90 % de la population française couverte)



Source : ADMINEXPRESS 2018

- Intercommunalités ayant réalisé un PCAET (ou PCAET en cours)
- Intercommunalités sans obligation de réaliser un PCAET
- Intercommunalités ayant signé un CTE

88 %

des Français plébiscitent la **démocratie participative locale**, en 2017 (Institut concertation et participation citoyenne et ResPublica)

54 % hab.

des communes > 3 500 hab. estiment **insuffisantes les démarches de participation dans sa commune** (source ci-contre)

n°1

La **préservation de l'environnement** est la **priorité n°1** pour 44 % de Français vivant dans des localités de **taille moyenne** (Cevipof)



CTE Toujours plus de Contrats de Transition Écologique

Les Contrats de Transition Écologique (CTE) sont des partenariats passés entre l'État et les collectivités locales. Ils visent à **accompagner et soutenir la transformation écologique des territoires** dans une démarche innovante. Ces contrats mobilisent élus, entreprises locales, associations et citoyens autour d'un projet commun de territoire : tous les acteurs prêts à prendre des engagements de résultats sur la durée peuvent être parties prenantes au contrat.

En 2020, 80 territoires sont engagés dans des CTE et une vingtaine de territoires, labellisés au printemps 2020, sont actuellement en phase d'élaboration de leur contrat.



80 territoires engagés

dans des CTE (19 en 2018-2019, suivis de 61 nouveaux en 2019-2020)

Source : Plateforme des Contrats de Transition Écologique - <https://cte.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

TEPOS Territoires à Énergie POSitive (2020)

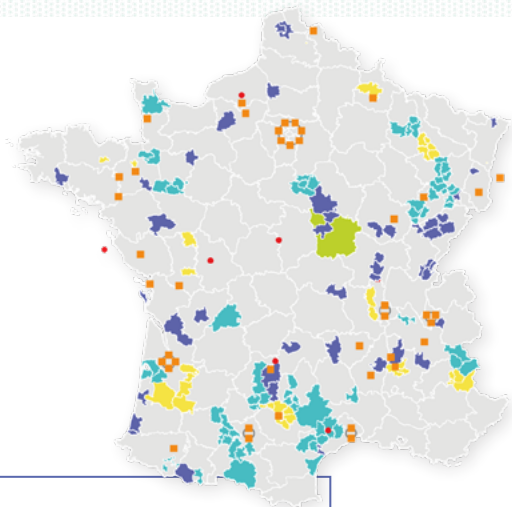
Les Territoires à Énergie Positive (TEPOS) s'engagent dans une démarche...

1. **de réduction des besoins énergétiques du territoire** (sobriété et efficacité énergétique),
2. **d'utilisation préférentielle d'énergies renouvelables locales** pour couvrir les besoins du territoire.

TEPOS, c'est également un réseau d'une centaine de collectivités et d'acteurs qui échangent et partagent leurs expériences et leurs bonnes pratiques.

141

territoires engagés dans une démarche TEPOS (2019, septembre).



Territoires en action

- Porteurs de projets et structures de soutien (43)
- Territoires de projets (67)
- Territoires engagés vers le 100 % énergies renouvelables (31)

Le réseau TEPOS

- Communes membres (7)
- Intercommunalités membres (38)
- Départements et syndicats départementaux membres (1)

Source : Territoires à énergie positive

Cit'ergie Collectivités labellisées Cit'ergie et économie circulaire (2020)

Le programme de management et de labellisation Cit'ergie récompense les collectivités qui mettent en œuvre une politique climat-air-énergie ambitieuse. Lancé en 2008, le dispositif compte aujourd'hui 213 collectivités engagées (dont 126 collectivités labellisées) représentant 1 français sur 3 (23 millions).

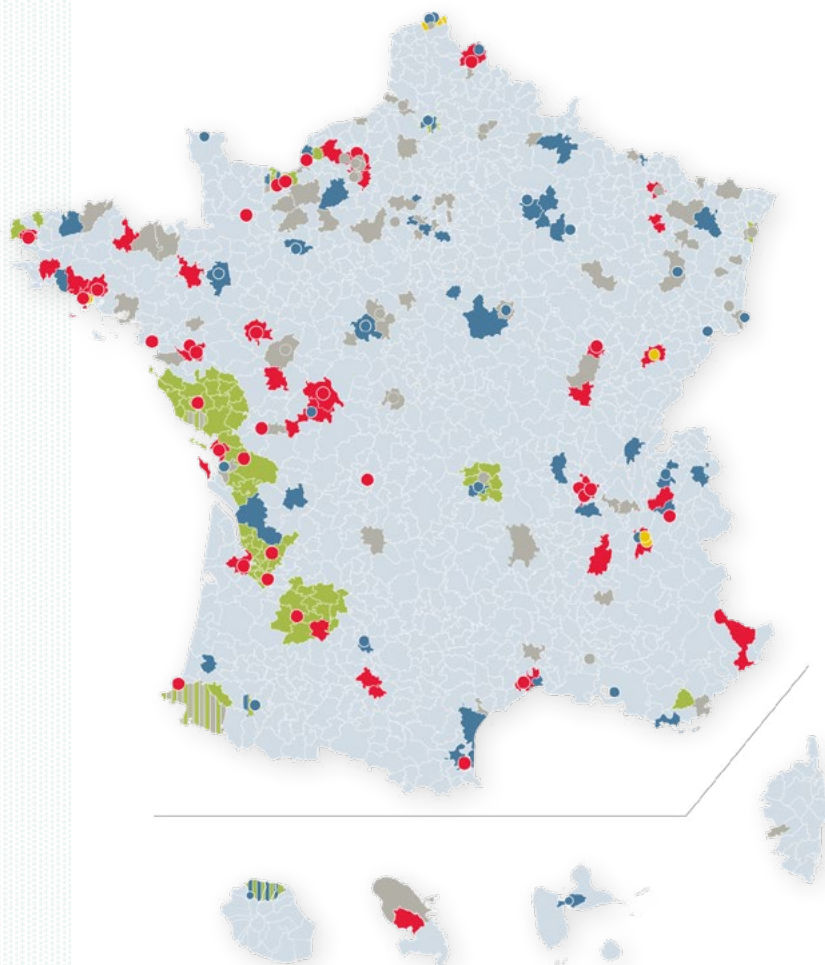
Les labels récompensent trois niveaux de performance pour les collectivités :



Le label Cit'ergie est décerné aux collectivités qui dépassent 50 % de réalisation de leur potentiel d'actions.

Le label Cit'ergie GOLD vient récompenser les collectivités les plus avancées et qui dépassent 75 % de réalisation de leur potentiel d'actions.

Le label CAP Cit'ergie distingue les collectivités qui sont en bonne voie pour l'atteinte du label Cit'ergie d'ici 4 ans et bénéficient d'une évaluation supérieure à 35 % du potentiel réalisé.



Inspiré de Cit'ergie, le label ECI a récemment été mis en place pour valoriser les politiques territoriales d'économie circulaire. Les 16 premières collectivités engagées dans ce processus ont été reconnues en septembre 2020.

Labels Cit'ergie & ECI (communes, intercommunalités et EPT*)

- Label Cit'ergie GOLD
- Label Cit'ergie
- Label CAP Cit'ergie
- en processus Cit'ergie
- Label ECI

*EPT : Établissement Public Territorial.

Source : ADEME, juin 2020.

« Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »

Reconnus par le Ministère de la Transition Écologique en 2014 et 2015, les territoires « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » (ZDZG) se sont fixés l'objectif de construire une **démarche ambitieuse de prévention, de réutilisation et de recyclage des déchets**. Impliquant le plus grand nombre d'acteurs locaux, ces territoires misent sur la dynamique d'économie circulaire et la gouvernance partagée.

153 territoires regroupant 33,7 millions d'habitants ont été désignés lauréats lors de deux appels à projets successifs en 2014 et 2015.

Cinq ans après la labellisation des territoires, les premiers résultats sont au rendez-vous.

Source : ADEME



Retour d'expérience - Ils l'ont fait !

Roubaix (96 077 hab. - Nord, 59), lauréate de l'appel à projets « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » en 2014.

Né d'une ambition politique de faire de Roubaix une ville « sans déchet », le programme « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » lancé en 2014 a permis à la Ville de **relever le défi de mobiliser l'ensemble des acteurs vers le zéro déchet malgré un contexte socio-économique difficile** et l'absence de compétences en matière de gestion des déchets. La Ville de Roubaix a mis en œuvre une démarche simple, transversale et complète basée sur la dynamique citoyenne et associative, le développement économique et l'animation de réseaux, devenant ainsi l'une des communes pionnières en la matière en France.

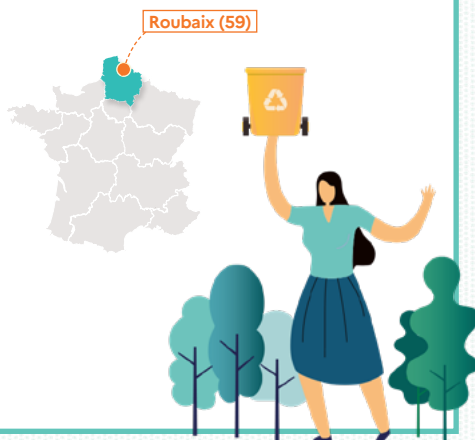


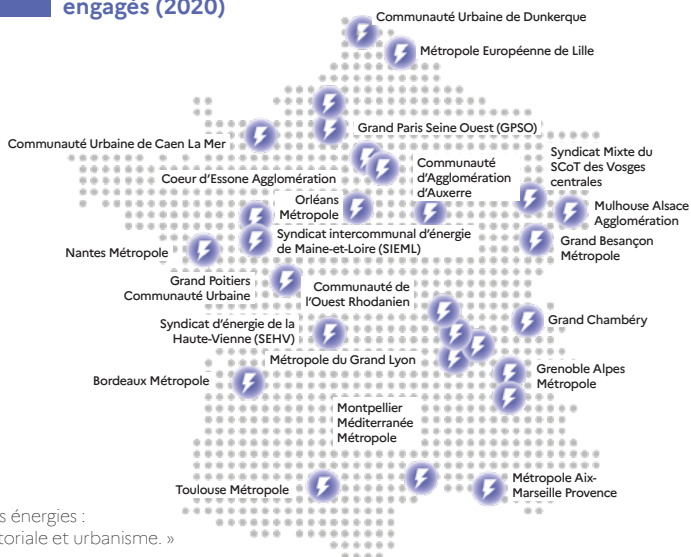
Schéma Directeur des Énergies

De plus en plus de territoires engagés (2020)

Pour définir une **stratégie énergétique territorialisée** en matière de production et de distribution énergétique, les collectivités peuvent élaborer un Schéma Directeur des Énergies (SDE).

Complémentaire du PCAET sur le volet énergétique, cet instrument émergent de planification volontaire permet de définir une stratégie énergétique et des orientations territorialisées en matière de production et de distribution énergétique, tout en intégrant les enjeux de réduction des consommations.

Source : ADEME, GRDF « Schéma directeur des énergies : Conjuguer mix énergétique, planification territoriale et urbanisme. »



Financements et retombées locales

La transition écologique est un outil d'attractivité et de développement économique pour les territoires. Elle ouvre de nouvelles perspectives en termes de création de valeur et d'emplois locaux.

Si les collectivités territoriales sont engagées de longue date pour accompagner ces mutations et saisir ces opportunités, les arbitrages sont aujourd'hui rendus plus difficiles face à la technicité croissante des projets et par les contraintes financières qui pèsent sur l'ensemble des collectivités.



Financement Le financement des investissements climat par les pouvoirs publics

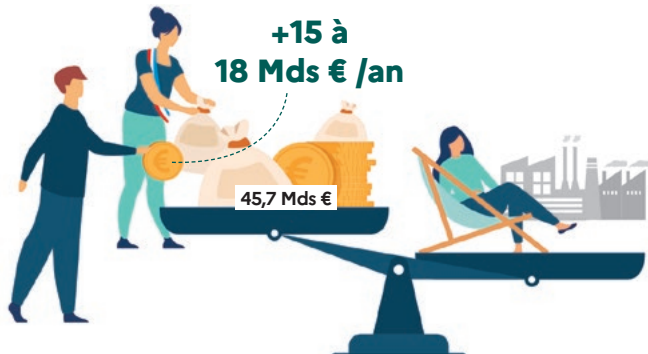
Les investissements climat des ménages, des entreprises et des administrations publiques atteignent 45,7 milliards d'euros en 2018. Les investissements climat augmentent depuis 2014, mais de façon insuffisante pour engager le pays sur la trajectoire de la neutralité carbone : 15 à 18 milliards d'euros supplémentaires sont attendus chaque année jusqu'à la fin du quinquennat en 2022.

Dans un contexte marqué par la crise économique où les marges de manœuvres budgétaires sont limitées, **la transition écologique représente un défi considérable en termes de mobilisation d'investissements additionnels.**

En réalité, le coût global de la transition écologique est celui d'une anticipation collective, et doit être mis au regard du « coût de l'inaction » et de la non-transformation des territoires et des activités face aux effets attendus du changement climatique.

De nombreux fonds publics accompagnent le déploiement des projets portés par les collectivités locales. Au-delà des outils de financement traditionnels, des outils financiers innovants ont été récemment développés afin de mobiliser plus largement les acteurs et optimiser les ressources financières mobilisées.

Investissements annuels publics / privés / ménages pour le climat



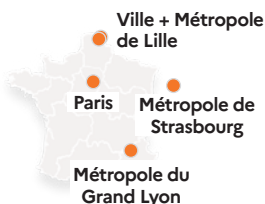
Source : Panorama des ir

Retour d'expérience - Un cadre d'évaluation climat du budget des collectivités

Pour identifier les recettes et dépenses budgétaires et fiscales favorables au climat, des collectivités françaises - au premier rang desquels des villes et métropoles - ont souhaité pouvoir disposer d'un **cadre partagé d'analyse de leur budget.**

En réponse à cette demande, l'institut I4CE (Institute for Climate Economics) réalise un travail de **co-construction d'un cadre d'évaluation climat du budget** ; un projet auquel prennent part la métropole de Lille, la métropole du Grand Lyon, la métropole de Strasbourg, la Ville de Paris et la Ville de Lille. France urbaine, l'Association des maires de France (AMF), Climate KIC et l'ADEME sont également partenaires du projet.

Collectivités partenaires du projet avec l'I4CE



45,7 Mds €

de dépenses
d'investissement en
faveur du climat en France
en 2018 (+17 %/ 2015)
(I4CE)

350 000 ETP

nombre d'emplois directs liés à
la transition énergétique dans les secteurs de
la rénovation des bâtiments résidentiels, des
transports propres et des énergies renouvelables
en 2016 soit +65 % en 10 ans (ADEME)

81,2 Mds €

de chiffre d'affaires en 2016 pour
les activités de la rénovation
des bâtiments résidentiels, des
transports propres et des énergies
renouvelables (ADEME)



Emplois liés à la TEE

Impact de la transition écologique sur l'emploi dans les territoires

Les évaluations macro-économiques réalisées par l'ADEME dans le cadre de la 2^{ème} Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC2) montrent que la transition écologique constitue **un levier de croissance et de création d'emplois dans l'économie française à moyen terme** : elle engendrerait la création de l'ordre de 500 000 emplois supplémentaires à l'horizon 2030 et de 900 000 postes à l'horizon 2050 par rapport au scénario tendanciel.

Les études de l'ADEME conduites à l'échelle nationale et régionale ont mis en évidence les secteurs qui gagnent des emplois :

Créations d'emplois liés à la transition écologique

+ 500 000
emplois en 2030



+ 900 000
emplois en 2050

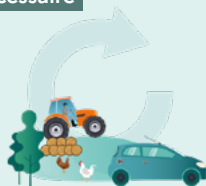


+ d'emplois



Rénovation des bâtiments
Transports en commun
Énergies renouvelables
Activités de service
(effets induits)

Transformation nécessaire



Automobile
Agriculture

- d'emplois



Fret routier
Production d'électricité
carbonnée

Ces évolutions nécessiteront à la fois d'**accompagner les reconversions des secteurs en mutation et de faire face aux risques de pénurie de compétences dans les filières vertes** en forte expansion. Un dialogue local entre collectivités et acteurs de la transition écologique, de l'emploi, de la formation sera nécessaire pour accompagner au mieux ces transitions. Des études conduites par l'ADEME en partenariat avec deux Régions confirment ces résultats à l'échelle régionale : à l'horizon 2050, des politiques régionales ambitieuses (« Troisième révolution Industrielle » dans les Hauts de France, « Région à énergie positive » en Occitanie) ont un fort potentiel de création d'emplois dans les énergies renouvelables, la rénovation des bâtiments et la mobilité durable.

Source : ADEME

Glossaire

Sigles et acronymes

CEP : Conseil en énergie partagé
CTE : Contrat de transition écologique
EIT : Écologie industrielle et territoriale
EnR : Énergies renouvelables
EnR&R : Énergies renouvelables et de récupération
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
ETP : Équivalent temps plein
GES : Gaz à effet de serre
GNV : Gaz naturel pour véhicules
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
PCAET : Plan climat-air-énergie territorial
PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural

Définitions

Neutralité carbone : La neutralité carbone est définie par la loi énergie-climat comme « un équilibre, sur le territoire national, entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre ». En France, atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 implique une division par 6 des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire par rapport à 1990.

Budget carbone : Les budgets carbone sont des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser définis par la Stratégie Nationale Bas-Carbone. Ils sont définis par période de 5 ans, et permettent de fixer des objectifs à court-moyen terme pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050. Les budgets carbone sont déclinés par secteurs d'activité et par gaz à effet de serre.

Habitat communautaire : Natura 2000 a défini ses habitats dits « d'intérêt communautaire » comme des habitats naturels ou semi naturels qui :

- Soit sont en danger de disparition (dans leur aire de répartition naturelle) ;
- Soit ont une aire de répartition naturelle réduite, par suite de leur régression, ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte ;
- Soit constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des sept régions biogéographiques de l'Europe (alpine, atlantique, boréale, continentale, méditerranéenne...).

PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

PPA : Plans de Protection de l'Atmosphère

PPRN : Plan de prévention des risques naturels

ScoT : Schéma de cohérence territoriale

SDE : Schéma Directeur des Énergies

SNBC : Stratégie Nationale Bas-Carbone

TEPos : Territoires à énergie positive

ZDZG : Zéro Déchet, Zéro Gaspillage

ZFE : Zone à faibles émissions

ZNIEFF : Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

La liste des habitats d'intérêt communautaire est disponible à l'annexe I de la Directive Habitat.

Écologie industrielle et territoriale (EIT) : Pilier de l'économie circulaire, l'écologie industrielle et territoriale vise à optimiser les ressources sur un territoire, qu'il s'agisse d'énergies, d'eau, de matières, de déchets mais aussi d'équipements et d'expertises, via une approche systémique qui s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels. L'EIT, par ses démarches collectives et volontaires menées sur un territoire, réconcilie ainsi développement économique et un meilleur usage des ressources.

Réseau Synapse : réseau national des acteurs de l'Écologie Industrielle et Territoriale qui réunit l'ensemble des acteurs engagés dans l'EIT (entreprises, collectivités, acteurs consulaires, etc.) pour faciliter les échanges, apporter des éléments de savoir-faire et des outils, favoriser la capitalisation des retours d'expériences.

Référentiel ELIPSE : Le référentiel ELIPSE (EvaLuation des PerformanceS des démarches d'Ecologie industrielle et territoriale), déployé par l'association Orée, est le fruit de 2 ans de co-construction avec des chercheurs, des experts de terrain et les acteurs des territoires. Le référentiel ELIPSE propose un cadre commun pour les porteurs de projet d'EIT pour co-évaluer leurs initiatives avec les acteurs du territoire. C'est également un outil de suivi pour les acteurs qui les soutiennent.



L'AdCF, la voix des communautés et des métropoles de France

L'AdCF – Intercommunalités de France rassemble près de 1000 intercommunalités couvrant 80% de la population française. Elle assure plusieurs missions : représentation de ses adhérents auprès des pouvoirs publics nationaux, participation aux débats sur les évolutions de la décentralisation et des politiques publiques liées, développement d'une expertise au service de ses adhérents.

L'ANPP a pour objet de susciter des initiatives et de regrouper des moyens

en faveur des Pays et Pôles territoriaux par un échange permanent d'expériences. L'ANPP appuie l'expression nationale de ses adhérents et anime le réseau des Territoires de projet (Pays, PETR, GAL, Conseils de développement). L'association réalise des études et enquêtes au niveau national, tout en assurant une veille juridique permanente pour le compte de ses adhérents.

France urbaine est une association de collectivités

qui incarne la diversité urbaine, promeut l'alliance des territoires et éclaire la décision publique sur les principaux sujets qui concernent les territoires urbains et la décentralisation. Elle regroupe les élus de toutes tendances politiques des grandes villes, métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération, soit 104 membres et 2 000 communes de toutes tailles dans lesquelles résident près de 30 millions de Français.

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME – l'Agence de la transition écologique – nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols, etc., nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Les collections de l'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur :

Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert :

Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent :

Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en oeuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir :

Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.

AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE

Parce que l'urgence environnementale est une préoccupation croissante de nos concitoyens, l'ADEME publie cette édition 2020 « **AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE** » afin de donner aux élus une photographie de la situation dans les territoires et leur permettre d'engager des chantiers de Transition Écologique sur leur territoire.

Et pour passer du constat à l'action, le recueil « **AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE** » et ses 42 fiches constitue une précieuse source d'inspirations pour engager ces chantiers essentiels.



Retrouvez plus d'informations :
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites>



011188

